



VILLE DE
**BOULOGNE-
BILLANCOURT**

Bulletin officiel

du conseil municipal

NUMÉRO 166

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 7 mai 2014

Appel nominal

Désignation du secrétaire de séance

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire

Approbation du procès-verbal des séances des 4 et 11 avril 2014

1. Désignation des membres du groupe de travail chargé d'élaborer le règlement intérieur du conseil municipal / **P 9**
2. Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale / **P 11**
3. Désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du comité de la caisse des écoles / **P 12**
4. Désignation des membres de la commission municipale d'attribution des places en crèches / **P 12**
5. Désignation des représentants de la commune pour siéger au sein du conseil d'administration de la société anonyme d'économie mixte Val de Seine Aménagement - Désignation des représentants de la commune pour siéger aux assemblées générales de ladite société / **P 12**
6. Désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au conseil d'administration de la Société Publique locale Seine Ouest Aménagement / **P 13**
7. Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein du comité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (S.I.F.U.R.E.P.) / **P 13**
8. Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein du comité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (S.I.G.E.I.F.) / **P 13**
9. Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein du comité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (S.I.P.P.E.R.E.C.) / **P 13**

10. Désignation des contribuables constituant la liste de proposition des commissaires titulaires et suppléants pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) / **P 14**

11. Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) / **P 15**

12. Désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger aux conseils d'école des établissements publics du 1^{er} degré / **P 15**

13. Désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein de l'instance d'administration des établissements d'enseignement privé du 1^{er} degré sous contrat d'association / **P 16**

14. Désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement / **P 16**

15. Désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil de gestion de l'Institut de psychologie de l'Université René Descartes / **P 17**

16. Désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger à l'assemblée générale de la Maison du droit de Boulogne-Billancourt / **P 17**

17. Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'Office de tourisme à Boulogne-Billancourt / **P 17**

18. Désignation des représentants de la Ville pour siéger au sein de la commission d'attribution des noms de rues / **P 17**

19. Conseil économique, social et environnemental local (CESEL) – désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein de la commission de sélection des candidatures / **P 18**

20. Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein de la commission administrative chargée de la gestion de la Maison des syndicats / **P 18**

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

- 21.** Désignation des représentants du Conseil municipal dans le jury du prix « l'initiative Handicap de la Ville de Boulogne-Billancourt » / **P 19**
- 22.** Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein du conseil de surveillance du centre de gérontologie « les Abondances », au sein du conseil de surveillance de l'Assistance Publique – hôpitaux de Paris, et au centre hospitalier des Quatre Villes / **P 19**
- 23.** Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au syndicat mixte ouvert d'études Paris Métropole / **P 19**
- 24.** Désignation d'un représentant de la commune de Boulogne-Billancourt au comité stratégique de la société du Grand Paris / **P 20**
- 25.** Procédure de passation des marchés publics – Fixation du seuil – Missions de la Commission d'Appel d'Offres / **P 20**
- 26.** Indemnités de fonction, remboursements de frais et formation des élus – Groupes d'élus / **P 20**
- 27.** Protection juridique et fonctionnelle des élus et du personnel municipal / **P 20**
- 28.** Personnel communal - Mesures diverses / **P 21**
- 29.** Plan local d'urbanisme de Boulogne-Billancourt – Approbation de la mise en compatibilité du PLU avec le projet du site « Albert Khan, Musée et jardins ». (Documents joints sur C.D.) / **P 21**
- 30.** ZAC Seguin – Rives de Seine : avenant de prolongation à la convention publique d'aménagement / **P 23**
- 31.** ZAC Seguin – Rives de Seine – Compte rendu d'activité à la collectivité n°9 – Année 2013 – Rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique / **P 24**
- 32.** ZAC Seguin – Rives de Seine – Îlot AA – Acquisition en démembrement de propriété pour une période de 15 ans de 15 logements à construire par la société anonyme Résidences le Logement des Fonctionnaires - Garantie des emprunts – Droits de réservation – Autorisation donnée au maire de signer les actes afférents / **P 31**
- 33.** Parcelle AV048 – sise Place Marcel Sembat – Protocole d'accord avec la Société Maisons Lofts Ateliers / **P 31**
- 34.** Dénomination d'une rue / **P 33**
- 35.** Vote du Compte Administratif pour l'année 2013 concernant le Budget Principal et les Budgets Annexes - Bilan des cessions et des acquisitions - Approbation / **P 33**
- 36.** Examen du compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2013 / **P 37**
- 37.** Budget principal et budgets annexes - Affectation du résultat de l'exercice 2013 / **P 36**
- 38.** Subventions de fonctionnement pour les années 2014 et 2015 - Autorisation donnée au Maire pour solliciter des subventions de fonctionnement et signer les conventions afférentes auprès du conseil général des Hauts-de-Seine et de l'Etat pour les équipements et actions municipales / **P 37**
- 39.** Culture - Association « Renault Histoire » - Adhésion de la Ville - Autorisation / **P 37**
- 40.** Culture - Subvention de l'État - Autorisation donnée au Maire afin de solliciter des subventions et signer les conventions afférentes / **P 38**
- 41.** Espace Landowski – Exploitation de la salle de cinéma – Avenant n°1 à la délégation de service public – Autorisation donnée au Maire pour signer un avenant de prolongation de la convention en cours avec la société Cinévox / **P 38**
- 42.** Attribution de primes exceptionnelles aux deux judokas de l'ACBB médaillés aux championnats d'Europe de Montpellier / **P 39**

séance du 7 mai 2014

Le 7 mai 2014 à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Boulogne Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 1^{er} mai 2014.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 47

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLARD, M. Marc FUSINA, M. Michel AMAR, Mme Marie-Anne BOUEE, M. Léon SEBBAG, M. Frédéric DELAITRE, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, Mme Isaure DE BEAUVAL, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Armelle GENDARME, Mme Anne-Charlotte LORBER, M. Daniel BENHAROUN, Mme Esther KAMATARI, M. Jonathan PAPILLON, M. Laurent GOUILLIARD, Mme Claire de THEZY, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Joumana SELFANI, M. Raphaël LABRUNYE, Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOEL, M. Claude ROCHER, Mme Sana DRIDI-BLANGER, M. Xavier DENIS, Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth DE MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Agathe RINAUDO, M. Pierre-Mathieu DUHAMEL, Mlle Fatima CARDETAS, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, Mme Chloé JAILLARD.

ÉXCUSÉS REPRESENTÉS : 7

Mme BRUNEAU qui a donné pouvoir à Mme GODIN
Mme MISSOFFE qui a donné pouvoir à M. LOUAP
M. TELLINI qui a donné pouvoir à M. BAGUET
Mme DELOFFRE qui a donné pouvoir à Mme CORNET-RICQUEBOURG
Mme WEILL qui a donné pouvoir à Mme PAJOT
M. SOLERE qui a donné pouvoir à M. DUHAMEL
M. GABORIT qui a donné pouvoir à Mme SHAN
ABSENT : M. Jean-Michel COHEN

Mme Agathe RINAUDO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence d'observations, il est pris acte des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

APPROBATION DU PV DES SÉANCES DU 4 ET DU 11 AVRIL 2014

Mme JAILLARD : Notre groupe souhaite vous faire part d'un commentaire sur le contenu du procès-verbal. Comme annoncé lors du dernier Conseil municipal du 11 avril, les Commissions permanentes précédant chaque Conseil municipal ne se sont pas réunies avant la séance de ce soir, dans la mesure où elles n'ont pas encore été installées. Néanmoins, il était indiqué (page 14) que, par la suite, elles se réuniraient avant chaque Conseil, trois jours avant la séance. Aussi, nous souhaiterions connaître les modalités et le calendrier de mise en place de ces commissions, qui permettent utilement de préparer les Conseils municipaux et, en particulier, quelles seront les modalités retenues pour la désignation des membres de ces commissions permanentes. Seront-elles bien mises en place en vue du prochain Conseil municipal ?

M. BAGUET : Je me suis effectivement interrogé sur la poursuite des commissions préparatoires. Juridiquement, une ville n'est pas obligée d'organiser des commissions. Les commissions n'ont pas très bien fonctionné au cours du mandat précédent et notamment au cours des deux dernières années. Elles ne servaient alors plus à grand-chose. Les taux de présence étaient très faibles. Ces commissions se réunissaient pour l'information de l'opposition. Malheureusement, celle-ci était le plus souvent absente, même si cette remarque ne vise pas votre groupe. Vous avez raison, Madame SHAN, elle vise une partie de l'opposition. Cependant, vous avez aussi été quelquefois absente, de même que d'autres collègues de votre groupe.

La question du maintien de ces commissions se posait donc. Après réflexion, nous avons décidé de les maintenir et les dispositions relatives à celles-ci figureront dans le règlement intérieur. Or, nous votons ce soir la composition du groupe de travail chargé d'établir le règlement intérieur. Nous allons essayer d'optimiser le fonctionnement de notre assemblée. Nous allons ainsi mettre en place un groupe de travail ce soir et voter lors d'un prochain Conseil municipal le règlement intérieur. De fait, les premières commissions se réuniront en amont du Conseil municipal de rentrée, à savoir en octobre.

Y a-t-il d'autres remarques sur les comptes rendus ?

Les comptes rendus des séances des 4 et 11 avril sont adoptés.

M. BAGUET : Avant d'entamer l'examen de notre ordre du jour, je voulais faire trois déclarations préalables. Tout d'abord, j'ai attribué les délégations aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués. La liste est longue et il est certainement

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

préférable de vous distribuer une copie de celle-ci, d'autant que ces éléments seront reproduits dans le prochain numéro du BBI. Cela sera retranscrit prochainement sur le site de la Ville. Souhaitez-vous connaître le détail ? Je vous le donne donc.

- Gauthier MOUGIN, maire adjoint en charge de l'urbanisme et des espaces publics ;
- Marie-Laure GODIN, maire adjoint en charge des ressources humaines, de la vie associative et de la politique de la ville ;
- Pascal LOUAP, maire adjoint en charge de l'éducation, de l'enseignement supérieur et du quartier 2 ;
- Béatrice BELLARD, maire adjoint en charge de la sécurité,
- Marc FUSINA, maire adjoint en charge des sports ;
- Michel AMAR, maire adjoint délégué aux affaires générales
- Marie-Anne BOUEE, maire adjoint délégué à la famille et aux séniors ;
- Léon SEBBAG, maire adjoint délégué au logement et au quartier 1 ;
- Ségolène MISSOFFE, maire adjoint délégué à la culture ;
- Frédéric DELAITRE, maire adjoint délégué au quartier 4 ;
- Jeanne DEFRANOUX, maire adjoint délégué à la parité, aux droits des femmes et au quartier 1 ;
- Frédéric MORAND, maire adjoint délégué à la santé et à la jeunesse ;
- Isaure de BEAUVAL, maire adjoint délégué aux affaires sociales ;
- Bertrand-Pierre GALEY, maire adjoint délégué à l'environnement et aux espaces verts ;
- Christine LAVARDE-BOEDA, maire adjoint délégué aux finances ;
- Philippe TELLINI, maire adjoint délégué aux entreprises, à l'emploi et aux bâtiments communaux ;
- Sandy VETILLART, maire adjoint délégué au quartier 6 ;
- Pierre DENIZIOT, maire adjoint délégué aux personnes handicapées et à la dépendance ;
- Sylvie ROUGNON, maire adjoint délégué aux marchés alimentaires et au quartier 5 ;
- Jean-Claude MARQUEZ, maire adjoint délégué au contrôle de gestion, à l'évaluation des politiques publiques, à l'informatique et au numérique.

Les conseillers municipaux délégués auront les attributions suivantes :

- Armelle GENDARME, conseillère municipale déléguée à la famille et au quartier 2 ;
- Anne-Charlotte LORBER, conseillère municipale déléguée à l'enseignement supérieur ;
- Daniel BENHAROUN, conseiller municipal délégué au tourisme ;
- Esther KAMATARI, conseillère municipale déléguée au quartier 4 ;

- Jonathan PAPILLON, conseiller municipal délégué aux anciens combattants ;
- Christine DELOFFRE, conseillère municipale déléguée à l'espace santé et aux séniors ;
- Laurent GOULLIARD, conseiller municipal délégué au commerce, à l'artisanat et à la propreté ;
- Claire de THEZY, conseillère municipale déléguée au logement ;
- Vittorio BACCHETTA, conseiller municipal délégué aux fêtes, cérémonies et jumelages ;
- Joumana SELFANI, conseillère municipale déléguée à la vie associative ;
- Raphaël LABRUNYE, conseiller municipal délégué à l'architecture et à l'aménagement urbain ;
- Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, conseillère municipale déléguée à la dépendance, à la prévention routière et aux cimetières ;
- Nasser RUMJAUN, conseiller municipal délégué à la politique de la ville ;
- Carole HOOGSTOEL, conseillère municipale déléguée à l'environnement ;
- Claude ROCHER, conseiller municipal délégué à l'animation culturelle ;
- Sana DRIDI-BLANGER, conseillère municipale déléguée à la formation professionnelle et à l'hygiène ;
- Xavier DENIS, conseiller municipal délégué à la jeunesse et au quartier 5 ;
- Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, conseillère municipale déléguée au quartier 3 ;
- Sébastien POIDATZ, conseiller municipal délégué aux manifestations sportives ;
- Elisabeth de MAISTRE, conseillère municipale déléguée aux écoles privées ;
- Nicolas MARGUERAT, conseiller municipal délégué au quartier 6 ;
- Agathe RINAUDO, conseillère municipale déléguée aux solidarités actives.

Par ailleurs, ainsi que je l'avais évoqué lors du dernier Conseil municipal, vous savez que, malheureusement, les élections municipales ont fait l'objet d'un recours. Le Tribunal administratif m'a demandé de m'assurer que ce recours serait bien notifié à l'ensemble des 55 élus. Vous en avez tous été informés. L'avocat du groupe d'union de la gauche m'a envoyé une attestation où figurent les signatures de tous les élus. Le Tribunal administratif en a reçu copie et je considère également que vous avez été informés par l'intermédiaire de votre avocat. Vous confirmez en tout cas avoir eu connaissance des documents. Les élus de la majorité ont tous signé le récépissé d'envoi. Monsieur SOLERE est en revanche le seul à l'avoir signé dans son groupe. Il nous manque donc six signatures.

séance du 7 mai 2014

Il serait bon que Monsieur DUHAMEL nous les notifie ou les adresse directement au Tribunal administratif.

M. DUHAMEL : Je vous ai envoyé ma signature par fax. Si elle ne vous est pas parvenue, c'est en raison d'une défaillance de votre côté.

M. BAGUET : Je ne sais pas s'il y a une défaillance de mon côté. Je parle sous le contrôle de la Directrice des affaires juridiques.

M. DUHAMEL : Je vous enverrai une copie du fax précédent.

M. BAGUET : Faites-le. Toutefois, je vous rappelle que ce n'est pas moi qui ai déposé le recours, mais bien un de vos colistiers. J'ai l'obligation de notifier ce recours à chacun des élus.

M. DUHAMEL : (*intervention hors micro*) des documents signés.

M. BAGUET : Vous m'enverrez des documents signés, mais il me manque un certain nombre de signatures.

M. DUHAMEL : C'était à vous de les signer préalablement, avec une date, ce que vous n'avez pas fait.

M. BAGUET : Monsieur DUHAMEL, calmez-vous. Ne vous énervez pas.

M. DUHAMEL : Apparemment, c'est un sujet qui vous intéresse. Je vais d'ailleurs avoir l'occasion d'évoquer d'autres points de cette nature.

M. BAGUET : Nous parlerons donc d'autres sujets de droit, mais ne vous énervez pas, Monsieur DUHAMEL. Je fais les choses telles qu'elles me sont demandées par le Tribunal administratif. Tout va bien.

M. DUHAMEL : Non.

M. BAGUET : Si, c'est bien. L'avocat du groupe de l'union de la gauche a fait les choses en bonne et due forme et nous faisons les choses telles qu'elles nous le sont demandées.

M. DUHAMEL : Non, Monsieur BAGUET, vous auriez dû dater et signer préalablement.

M. BAGUET : Monsieur DUHAMEL, nous faisons les choses comme cela nous a été demandé. Il ne faut pas vous énerver.

M. DUHAMEL : Je ne m'énerve pas. Je pointe vos erreurs.

M. BAGUET : Monsieur DUHAMEL, si vous commencez le Conseil municipal comme cela, nous en aurons jusqu'à minuit et cela ne sera pas sympathique.

M. DUHAMEL : Nous prendrons le temps nécessaire, Monsieur BAGUET.

M. BAGUET : Exactement. Nous sommes d'ailleurs heureux de vous retrouver. C'est une bonne occasion.

M. DUHAMEL : C'est un plaisir qui est à peine partagé.

M. BAGUET : Très bien. Dès que la Direction des affaires juridiques et la Direction générale des services auront reçu les signatures, nous pourrons les transmettre au Tribunal administratif. A défaut, nous demanderons au greffe s'il a bien reçu toutes les signatures.

Enfin, je voulais vous informer d'une bonne nouvelle, à savoir la notation de Standard & Poor's qui a décidé de renouveler sa notation de la Ville. Cette nouvelle note a été communiquée en dehors des périodes d'ouverture de la bourse, comme le veut l'usage. Le communiqué concernant la notation de la Ville a été publié au cours du week-end du 1er mai. C'est une excellente nouvelle pour la Ville, dans la mesure où Standard & Poor's confirme que Boulogne-Billancourt conserve la meilleure note possible attribuée à une collectivité locale française, à savoir AA. Il assortit cette notation d'une perspective stable.

Le communiqué est assez élogieux à l'égard de la Ville. Il est bon de se faire plaisir parfois. Dans son communiqué, Standard & Poor's considère la gouvernance et la gestion financière de la Ville comme positive, « grâce à la qualité de l'information financière, une stratégie budgétaire claire, une prospective financière détaillée et réaliste, une gestion de la dette et de la trésorerie prudente et optimisée, notamment caractérisée par l'absence d'exposition à des produits structurés ». Standard & Poor's estime que tout va bien et que la Ville est parfaitement gérée, soulignant que la situation de la SAEM est positive, avec une trésorerie excédentaire de 34 millions d'euros au 31 décembre 2012, contrairement aux affirmations de certains. Standard & Poor's confirme officiellement sa notation pour la troisième fois depuis février 2013. Je rappelle qu'il n'est pas possible d'être mieux noté. Cela détendra peut-être l'atmosphère, avant d'évoquer des sujets comme le compte administratif, en cours de séance.

Nous avons aujourd'hui à examiner un certain nombre de délibérations. Une partie porte sur la désignation de représentants dans un grand nombre d'organismes. Nous l'avons fait de manière très sereine au niveau de l'Agglomération. Tout s'est très bien passé, avec l'examen

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

d'une soixantaine de délibérations portant notamment sur les représentations dans divers organismes. J'espère que tout se déroulera dans la même sérénité ce soir. Nous ne sommes pas obligés d'avoir recours, de manière systématique, au vote à bulletin secret, même si nous y sommes contraints dans certains cas. Dans d'autres, il est possible de procéder à main levée. Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le code général des collectivités locales nous autorise à procéder avec l'accord de l'assemblée, à l'unanimité, au vote à main levée, ce que nous avons fait de très nombreuses reprises lors des Conseils de GPSO. Je vous inviterai à procéder de la même manière ce soir.

Avant de débiter l'examen de l'ordre du jour, je donne la parole à Monsieur DUHAMEL, qui la réclame.

M. DUHAMEL : Je veux évoquer la question que j'ai soulevée par écrit auprès du Préfet, concernant l'accès des Conseillers municipaux aux dossiers des séances du Conseil. Lors de la première séance, vous nous avez fait remplir un formulaire prévoyant plusieurs possibilités, l'une d'entre elles étant la délivrance à domicile, par voie de recommandé avec accusé de réception. L'autre concernait la mise à disposition de ce dossier en Mairie.

J'ai opté pour la seconde formule, suivant deux considérations. D'une part, cela permet à la Ville de réaliser une économie – modeste, certes – de frais d'affranchissement. D'autre part, dans la mesure où ne nous pouvons pas tous guetter à temps plein l'arrivée d'un recommandé à notre domicile, il était plus commode de retirer en mairie ce document plutôt qu'à la poste.

Quel n'a pas été mon effarement de constater que la personne que j'avais mandatée à cet effet s'est vu refuser la délivrance du dossier. J'ai pris contact dans un deuxième temps avec vos collaborateurs, pour expliquer que cette personne était dûment mandatée par mes soins. Elle s'est néanmoins vue opposer le même refus.

Autrement dit, le système que j'avais finalement adopté, croyant qu'il était bon est moins performant que celui de la Poste, puisque, pour retirer un recommandé à la Poste, il est possible de délivrer une procuration à un tiers chargé de le récupérer. Ma question est simple : avez-vous l'intention de maintenir ce dispositif à l'avenir ?

M. BAGUET : Monsieur GUIBERT, voulez-vous intervenir sur le même sujet ? Puisque vous souhaitez évoquer un autre sujet, je vais répondre à cette première question. Monsieur DUHAMEL, vous n'étiez pas présent lors du mandat précédent. Nous avons connu un incident avec un membre de votre groupe, que je ne nommerai pas. Au mois de juillet dernier,

il a contesté la délivrance du dossier du Conseil municipal en vue d'une séance extraordinaire. Il a alors écrit au Préfet, qui m'a rappelé les règles très précises. Nous suivions alors des règles que je qualifierai d'ancestrales, basées sur le respect mutuel, la tolérance et la volonté de faciliter la vie quotidienne des élus qui travaillent par ailleurs.

Il se trouve que ce conseiller, de très mauvaise foi, s'est mis subitement à contester la délivrance de ce document, malgré les signatures attestant de cette délivrance à un tiers. Puisque les délibérations en question risquaient d'être annulées et que la confiance historique était rompue, j'ai proposé de revenir à des règles simples, à savoir l'envoi par recommandé à tous les Conseillers municipaux.

C'est alors que certains élus, y compris de l'opposition, ont fait valoir que cet envoi par recommandé posait de vrais problèmes, dans la mesure où les Conseillers municipaux ne sont pas systématiquement chez eux au moment du passage du facteur. Dans ma grande mansuétude, j'ai accepté une petite ouverture, en proposant un retrait des dossiers en mairie, à la police municipale qui, depuis toujours, est en charge de la distribution des dossiers. Le bureau d'accueil de la police municipale étant ouvert tous les jours, y compris le samedi et le dimanche, j'y voyais une facilité.

Nous vous avons fait remplir une fiche à cet effet, vous proposant trois solutions pour le retrait des dossiers. La première était le retrait en mairie. Il était précisé que, dans cette hypothèse, le dossier sera retiré personnellement, contre signature d'un récépissé, à l'accueil de la police municipale. Il y sera disponible le sixième jour précédant la séance de 16 heures 30 à 20 heures, ainsi que tous les jours suivants de 10 heures à 20 heures, soit une amplitude horaire très étendue. La deuxième possibilité était celle d'une délivrance à domicile. Dans ce cas, le dossier sera adressé en lettre recommandée avec accusé de réception. La troisième possibilité était celle de la délivrance à une autre adresse à préciser. Dans ce cas, le dossier sera adressé en lettre recommandée avec accusé de réception.

Chacun a rempli cette fiche et 37 conseillers municipaux ont fait le choix d'un retrait à la police municipale, ce qui montre que cette formule donne plutôt satisfaction. 17 autres conseillers ont fait le choix d'un envoi par recommandé avec accusé de réception. Un élu n'a pas rempli la fiche. Par défaut, il a reçu son dossier à domicile.

Nous respectons donc les règles. Je tiens à signaler que le Préfet ne m'a pas téléphoné à ce sujet. Nous nous sommes parlé par téléphone concernant un autre sujet et il n'a pas évoqué l'envoi de votre courrier. Monsieur DUHAMEL, je vous invite, avant de saisir les autorités préfectorales et les médias,

à me joindre ou à joindre mon cabinet. Vous pouvez peut-être m'appeler pour régler ce type de problèmes. Au-delà, le fait de vous en prendre aux agents de la mairie n'est pas très convenable. On m'a en effet rapporté votre comportement vis-à-vis de ces agents qui ne faisaient qu'appliquer les directives émises, à la suite – je le rappelle – des incidents provoqués par des membres de votre propre groupe. Ne nous moquons pas du monde et rapportons l'histoire. Toutes ces complications sont de votre fait et du fait de la mauvaise foi de l'un des membres de votre groupe. Dès lors, nous avons décidé d'appliquer la loi. S'il le faut, nous appliquerons la loi et toute la loi.

Plus des deux tiers des élus ont demandé le retrait à la police municipale. S'il faut maintenant que nous envoyons les dossiers par lettre recommandée à l'ensemble des élus, nous le ferons. Monsieur DUHAMEL, je vous redonne la parole bien volontiers. Je ne suis pas gêné pour débattre sur cette question, mais par la mauvaise foi.

M. DUHAMEL : Il serait bon que vous arrêtiez de faire des appréciations personnelles.

M. BAGUET : Je n'ai cité aucun nom à part le vôtre. J'ai été gentil.

M. DUHAMEL : Mais vous avez fait des appréciations personnelles à mon égard. Je vais vous donner lecture de la loi, Monsieur BAGUET, et de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

M. BAGUET : On le connaît, Monsieur DUHAMEL.

M. DUHAMEL : Non, vous ne le connaissez manifestement pas, Monsieur BAGUET.

M. BAGUET : Mais si, Monsieur DUHAMEL. Évitez de donner des leçons de droit.

M. DUHAMEL : Je croyais que j'avais la parole.

M. BAGUET : Allez-y, je vous donne la parole bien volontiers, mais ne donnez pas de leçons de droit.

M. DUHAMEL : Je vais vous lire un article de loi. Cela vous pose-t-il problème ?

M. BAGUET : Allez-y.

M. DUHAMEL : « Toute convocation est faite par le Maire – c'est votre prérogative. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour – ce qui constitue une deuxième obligation qui vous est faite. Elle est mentionnée au registre des

délibérations affichées ou publiées. Elle est adressée par écrit, sous quelque forme que ce soit, au domicile des conseillers municipaux, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse. »

Êtes-vous d'accord, Monsieur BAGUET ? C'est bien le texte de l'article L.2121-10. Je ne l'ai pas inventé.

M. BAGUET : Continuez, Monsieur DUHAMEL. Nous n'allons pas passer la soirée sur ce point.

M. DUHAMEL : Si, c'est très intéressant. Il est issu de la loi du 13 août 2004, qui a introduit deux variantes, afin de créer de nouvelles possibilités. Ces deux variantes prévoient que cette convocation est adressée d'une part « sous quelque forme que ce soit » et d'autre part « sauf s'ils font le choix d'une autre adresse ». Ces deux dispositions doivent permettre aux élus municipaux de pouvoir recevoir les documents sous forme dématérialisée. L'adresse à laquelle il est fait allusion peut être une adresse électronique. Ce choix n'est pas le vôtre, mais bien celui de chacun des membres du Conseil municipal. N'étant pas satisfait du dispositif mis en place, je vous enverrai par lettre recommandée avec accusé de réception, qui est la forme de communication que vous affectionnez, l'adresse électronique à laquelle vous serez dorénavant prié de me renvoyer les documents relatifs au Conseil municipal. Si vous ne respectez pas cette forme, vous vous retrouverez confronté à une violation des conditions de communication du Conseil municipal. Vous avez-vous-même rappelé ce à quoi vous vous exposez en l'espèce.

M. BAGUET : Monsieur DUHAMEL, c'est exactement ce que nous avons fait au travers de la fiche en question que vous avez personnellement signée. Il vous est justement proposé trois solutions. Dans ce formulaire, il est fait état de la possibilité de délivrer ces documents à une autre adresse. Cette note a été établie en liaison avec le Préfet des Hauts-de-Seine qui m'avait écrit en juillet 2013. Il appliquait alors la loi de 2004. Nous sommes donc bien d'accord.

Monsieur DUHAMEL, évitez de donner des leçons. Si vous souhaitez que nous soyons très rigoureux, nous pouvons le devenir. Je suis tout de même très gentil lorsque j'accepte que vous recrutiez une personne au service de votre groupe. Je rappelle que le code général des collectivités territoriales (article 2121-28) : « Dans ces mêmes Conseils municipaux, les groupes d'élus se constituent par la remise au Maire d'une déclaration signée de leurs membres, accompagnée de la liste de ceux-ci et de leurs représentants. » Monsieur DUHAMEL, j'attends toujours la liste annonçant la formation de votre groupe et la signature de vos colistiers. Vous ne me l'avez pas envoyée, mais cela ne m'a pas empêché d'accepter que vous embauchiez une collaboratrice de groupe il y a deux jours.

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

J'ai signé son contrat d'embauche. Or, je n'étais pas obligé de le faire, car vous ne respectiez pas la loi.

Monsieur DUHAMEL, s'il vous plaît, respectez les lois, toutes les lois et nous nous mettrons ainsi d'accord. Monsieur DUHAMEL, vous n'avez plus la parole. Nous entamons l'examen de l'ordre du jour. Je suis désolé. Monsieur DUHAMEL, respectez la loi et faites votre travail. Si vous êtes venu pour aboyer tout le temps, nous allons commencer à regretter vos absences des précédentes séances.

M. DUHAMEL : *Intervention hors micro.*

M. BAGUET : Mais non, je ne manie pas l'injure. Monsieur DUHAMEL, vous êtes visiblement venu pour aboyer. C'est très intéressant. On peut avoir un débat, mais nous n'allons pas le poursuivre de cette manière jusqu'à minuit. Monsieur DUHAMEL, vous n'avez plus la parole. Seul Monsieur GUIBERT l'a.

M. GUIBERT : Monsieur le Maire, chers collègues. Lors de votre discours d'investiture, Monsieur le Maire, vous avez appelé de vos vœux un climat d'apaisement et de rassemblement.

M. BAGUET : Cela tombe bien.

M. GUIBERT : Nous y souscrivons pleinement et entendons avant tout être constructifs dans l'exercice de notre mandat. Aussi, dans cet esprit, nous estimons que l'opposition de gauche que nous incarnons doit être dûment représentée dans toutes les instances au sein desquelles un nombre significatif (supérieur ou égal à 5) de représentants sont appelés à siéger.

Rappelons qu'au moment de la construction du centre-ville, il y a une vingtaine d'années, l'opposition n'était pas représentée dans ces instances. Il a fallu un vœu, que vous avez voté et le dépôt d'une plainte par Pierre GABORIT pour que la SA2B soit finalement mise en liquidation, ce qui a permis le sauvetage à terme du nouveau centre-ville. Si, à l'époque, l'opposition avait été normalement représentée, cela n'aurait pas atteint de telles proportions. C'est pourquoi, lors du vote des délibérations 1 à 24, nous vous demandons d'appliquer une règle dite de proportionnelle aveugle, permettant que notre groupe « La ville citoyenne » soit représenté dans toute instance comptant cinq sièges ou plus, comme ce fut le cas dans la mandature précédente.

Tel est le cas par exemple de la délibération numéro 18, relative à la commission d'attribution des noms de rue et à la délibération numéro 19, relative à la sélection des futurs membres du CESEL où deux sièges sont réservés aux

oppositions, ce dont nous nous félicitons. Toutefois, ce sont les seuls et nous souhaitons que ces dispositions soient appliquées partout où cela est possible.

Si vous accédez à cette demande, alors nous voterons les délibérations correspondantes et nous proposerons un candidat ou une candidate. De même pour la composition des instances comptant huit sièges ou plus, si la proportionnelle classique est appliquée, garantissant mathématiquement un siège pour l'opposition, nous voterons les délibérations correspondantes et nous proposerons un candidat. Dans le cas contraire, nous ne voterons pas la délibération et nous ne présenterons pas de candidats.

Ce n'est en aucun cas un déni de démocratie. Cela traduit simplement notre engagement d'exercer notre mandat dans les meilleures conditions de transparence et d'efficacité. Nous sommes certains que vous saurez nous écouter et d'avance, nous vous en remercions.

M. BAGUET : Merci, Monsieur GUIBERT. Je vais vous répondre globalement, car nous allons examiner ce soir 24 délibérations consistant à désigner les représentants du Conseil municipal dans diverses instances. D'une manière générale, Monsieur GUIBERT, ce qui compte en amour, ce sont les preuves. Encore faut-il qu'elles soient réciproques. Vous venez d'évoquer un appel au consensus et à un climat apaisé au Conseil municipal. Je constate que tel n'est pas tout à fait le cas aujourd'hui. Des instances restent pendantes. Des élus d'opposition, de tous les groupes, ont engagé des procès contre la Mairie. Je pense que tout cela doit être soldé, avant qu'on ne puisse travailler main dans la main. Il faut faire un geste. J'attends des gestes de la part de votre groupe, comme j'attends des gestes de la part du futur groupe de Monsieur DUHAMEL, s'il en constitue un jour et s'il daigne nous écrire et respecter les textes.

Nous verrons alors. Pour l'heure, il n'y a pas de raison particulière d'agir ainsi. Boulogne-Billancourt a une majorité. Les habitants se sont prononcés très largement en notre faveur. Ils nous font confiance dans notre gestion des affaires municipales. Dès lors, nous verrons bien. Dans certaines représentations, nous pouvons faire de la place à tous. Dans d'autres représentations, ce n'est pas possible. Lorsque l'on porte la parole municipale, Monsieur GUIBERT, dans un syndicat intercommunal, mieux vaut être en adéquation avec la gestion municipale. Cela me paraît évident. Je ne vais pas désigner un représentant de l'opposition dans un syndicat intercommunal, qui pourrait avoir une position personnelle contraire à celle du Maire ou de la majorité municipale. Il en va de même pour les conseils d'école. Dans ces instances, il me paraît évident que c'est un représentant de la majorité municipale qui doit être désigné.

Les textes ont évolué en ce qui concerne les collèges et les lycées. Vous savez que ceux-ci sont devenus des établissements publics locaux d'enseignement (EPL). A partir du mois de septembre, les communes ne seront plus représentées que par un ou deux représentants au maximum par établissement. Je vais donc vous proposer par la suite de désigner des représentants de la majorité uniquement.

En ce qui concerne enfin le dernier sujet qui pourrait vous intéresser, à savoir la SAEM, au début du mandat précédent, son conseil d'administration ne comptait pas de représentants de l'opposition. Au cours du mandat, j'ai accepté d'y faire entrer deux représentants de l'opposition. Il se trouve que cette confiance n'a pas été respectée. En effet, les administrateurs de la SAEM sont tenus à un devoir de réserve. Malheureusement, des représentants ont trahi cette confiance. A ce jour, je ne suis pas décidé à laisser des sièges à l'opposition. Nous verrons si la situation évolue en cours de mandat. Chat échaudé craint l'eau froide, selon l'adage. J'ai fait preuve de beaucoup de magnanimité au cours du mandat précédent. Cette attitude n'a pas été respectée.

Vous notez que les accords sur la distribution des documents municipaux, qui avaient été mis en place avec Jean-Pierre FOURCADE en 1995, sont maintenant récusés par un élu qui a siégé pendant ces 18 dernières années. Il se met à contester la forme de délivrance des dossiers du Conseil municipal, alors qu'il avait jusqu'alors passé un accord avec la police municipale. Ceci a d'ailleurs mis en grande difficulté les agents municipaux, ce que je n'apprécie pas. Il est inadmissible que les agents municipaux soient contestés, injuriés, vilipendés, manipulés ou utilisés par des élus de la République. Je suis là pour les défendre et je les défendrai.

Nous allons dans ce contexte procéder aux nominations à bulletin secret si vous le demandez, mais dans un certain nombre de cas, seuls des élus de la majorité seront désignés.

Je vous propose d'entamer l'examen de l'ordre du jour.

1. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ D'ÉLABORER LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Avez-vous des questions sur cette délibération ? Oui, Madame JAILLARD.

Mme JAILLARD : Suite à la déclaration de principe de Vincent GUIBERT, nous notons que cette délibération numéro 1 portant sur le groupe de travail en charge de l'élaboration du règlement intérieur exclut de fait l'opposition. Seuls six sièges sont à pourvoir et notre groupe ne peut être représenté par

le simple jeu de la proportionnelle. Nous ne comprenons pas pourquoi ce groupe de travail n'est pas élargi à huit ou neuf membres.

Par ailleurs, il est surprenant de constater que le règlement intérieur qui doit définir les modalités d'application du droit d'expression des conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale, conformément à l'article L2121.27-1 du code général des collectivités territoriales – j'ai comme chacun avec moi mon code – ne soit pas élaboré en concertation avec l'opposition.

M. BAGUET : Madame JAILLARD, je n'ai jamais dit cela.

Mme JAILLARD : La désignation se fait à la proportionnelle.

M. BAGUET : Non. Le groupe de travail sur le règlement intérieur a toujours été constitué de six membres. Je ne vous ai pas encore donné le nom des représentants de la majorité, mais il est évident que, dans ce groupe de travail, tous les groupes soient représentés.

Mme JAILLARD : Il faudrait alors amender la délibération.

M. BAGUET : Non. Ce n'est pas nécessaire.

Mme JAILLARD : Si, il est indiqué la mention suivante : « sera proportionnellement représentatif de notre assemblée ». Malheureusement, avec six membres, la proportionnelle exclut notre groupe.

M. BAGUET : Cela sera encore mieux pour vous. Nous allons régler cette question de suite. J'ai fait le calcul. La proportionnalité du Conseil municipal nous donne en fonction du nombre de représentants, sur la base de deux groupes de 4 et 7 élus, si ce dernier vient à se constituer un jour :

- Un représentant : 1 élu de la majorité ;
- Deux représentants : 2 élus de la majorité ;
- Trois représentants : 3 élus de la majorité ;
- Quatre représentants : 3 élus de la majorité et 1 élu de l'opposition ;
- Cinq représentants : 4 élus de la majorité et 1 élu de l'opposition ;
- Six représentants : 5 élus de la majorité et 1 élu de l'opposition ;
- Sept représentants : 6 élus de la majorité et 1 élu de l'opposition ;
- Huit représentants : 6 élus de la majorité et 2 élus de l'opposition ;
- Neuf représentants : 7 élus de la majorité et 2 élus de l'opposition ;

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

• Dix représentants : 8 élus de la majorité et 2 élus de l'opposition.

Mme JAILLARD : Nous sommes d'accord.

M. BAGUET : Vous allez bénéficier d'une représentation dépassant la simple proportionnelle, puisque nous vous proposons dans ce groupe de travail de nommer quatre représentants de la majorité et un représentant de chacun des deux groupes d'opposition. Vous voyez que nous sommes gentils. Ne contestez pas, Madame JAILLARD. Cela a toujours été le cas. Il n'est pas nécessaire de révolutionner les pratiques. Des Maires se sont succédé avant moi. D'autres viendront. Nous faisons les choses comme nous les faisons traditionnellement. Le groupe de travail en vue de l'élaboration du règlement intérieur a toujours compté six membres, dont quatre issus de la majorité et un représentant de chacun des groupes d'opposition. Nous allons reproduire ce schéma. Monsieur DUHAMEL.

M. DUHAMEL : Je note que la demande des socialistes était que, dès lors que le nombre des postes à pourvoir était supérieur ou égal à cinq, vous appliquiez un dispositif à la proportionnelle permettant à la majorité d'être majoritaire et à chacune des composantes de l'opposition d'avoir au moins un siège. Si j'ai bien compris votre position, vous n'avez pas accédé à cette demande, en vous réservant le choix des modalités de désignation (attribution de l'ensemble des postes à la majorité ou application de la proportionnelle), selon votre bon vouloir.

Je prends acte de cette position, qui concerne notamment la représentation à la SAEM. J'avais naturellement parié que telle serait votre position et je me réjouis d'avoir gagné mon pari. Je suis toutefois conduit à vous demander si vous reconnaissez ou non la non-participation au vote au cours de cette séance. Nous n'avons évidemment pas vocation à participer au vote pour la désignation de représentants de votre majorité uniquement.

Ayant compris que cette question vous posait un problème philosophique, je suis conduit à vous demander si vous reconnaissez la non-participation au vote. Si tel n'était pas le cas, je serais conduit à demander l'application des dispositions, à savoir le scrutin secret, ce qui nous permettra de ne pas participer au vote.

M. BAGUET : S'il n'y a pas d'autres demandes d'interventions, sur ce point, Monsieur DUHAMEL, vous semblez avoir à peu près bien compris mes propos. Je me réserve le droit d'appliquer la proportionnalité en fonction des sujets. C'est très clair. Je vous ai cité les règles générales. Dans certains cas, comme la délibération numéro 1, cela sera favorable aux

oppositions. Dans d'autres cas, cela ne sera pas favorable à l'opposition, car je garde en mémoire ces ruptures de confiance successives. Il faut rebâtir de la confiance.

Sur la question de la non-participation au vote, j'ai eu un échange téléphonique avec Pierre GABORIT. Je lui ai rappelé que cela n'existe pas dans les collectivités locales. L'opposition a tout loisir de s'abstenir. Si vous voulez demander un vote à bulletin secret sur les 26 premières délibérations, nous le ferons. Je n'y vois pas d'inconvénient.

Vous ne m'invitez pas à vous proposer une place dans ce groupe de travail, mais je le fais tout de même par générosité. Si Monsieur GUIBERT ou Madame JAILLARD veulent aussi bien me proposer un nom. Je note donc le nom de Pierre GABORIT. J'attire cependant votre attention sur le fait que les délais sont contraints. Si nous voulons soumettre ce règlement intérieur au prochain Conseil, le groupe doit se réunir rapidement. Si Pierre GABORIT doit partir en convalescence prochainement, nous risquons de rencontrer des problèmes.

Mme JAILLARD : Il nommera alors un suppléant. Nous en avons parlé avec lui et normalement, cela ne devrait pas poser de problème.

M. BAGUET : Il n'y a pas de suppléant, mais si l'assemblée en est d'accord, nous pourrions accepter qu'en cas d'empêchement de Pierre GABORIT, il soit représenté par une autre personne du groupe. Monsieur DUHAMEL, en êtes-vous d'accord ? Chloé JAILLARD propose la candidature de Pierre GABORIT. Je fais remarquer à celle-ci que celui-ci n'est pas encore sorti de l'hôpital, il va rentrer en période de rééducation. Si nous voulons que le règlement intérieur soit soumis à notre assemblée au prochain Conseil municipal, le groupe doit pouvoir se réunir d'ici le prochain Conseil municipal. Dans ce cas, notre assemblée accepte, alors qu'il n'est pas prévu cette modalité, la présence d'un suppléant. Je fais cette proposition sous réserve de l'accord général de l'assemblée : Pierre GABORIT est désigné et pourra, au besoin, être représenté par la personne de son choix. En êtes-vous d'accord.

M. DUHAMEL : Nous ne pouvons qu'être d'accord.

M. BAGUET : Commencez par appuyez sur le bouton de votre micro et dites-moi si vous êtes d'accord ou non par le fait que Monsieur GABORIT puisse se faire représenter par la personne de ce choix.

M. DUHAMEL : Je viens de vous répondre.

M. BAGUET : Je n'ai pas entendu, car vous n'aviez pas allumé votre micro.

séance du 7 mai 2014

M. DUHAMEL : Excusez-moi, je vous disais que j'étais très soucieux de la santé de Monsieur GABORIT et que je ne pouvais qu'être d'accord avec cette proposition.

M. BAGUET : Nous pouvons donc noter Monsieur GABORIT. Monsieur DUHAMEL, qui proposez-vous pour votre part ?

M. DUHAMEL : Monsieur BAGUET, vous avez deux positions simultanées. A certains moments, vous affirmez que le groupe n'existe pas. A d'autres, vous lui demandez de désigner des représentants. Quelle est votre position ?

M. BAGUET : Monsieur DUHAMEL, nous n'allons pas jouer ainsi au chat et à la souris pendant toute la soirée. Cela risquerait de laisser les Boulonnais et donner une très mauvaise image des élus de la République que nous sommes. Puisque vous voulez donner des leçons de droit, je vous invite à respecter le droit dans sa totalité. Je vous ai dit que j'avais fait preuve de mansuétude en signant le contrat de travail de votre collaboratrice de groupe, alors que vous ne m'avez pas envoyé les documents officiels. Si vous voulez nous dire que vous n'êtes pas le Président du futur groupe, je procéderai autrement. Dites-nous les choses. C'est peut-être quelqu'un d'autre dans le groupe qui va répondre à votre place. Quelqu'un, au sein du groupe de Monsieur DUHAMEL souhaite-t-il proposer une candidature ? En l'absence de candidatures, j'affecterai le poste à quelqu'un d'autre. Ce n'est pas plus compliqué que cela.

M. DUHAMEL : Monsieur BAGUET, je souhaiterais que nous sortions de cette ambiguïté. Reconnaissez-vous l'existence de ce groupe, oui ou non ?

M. BAGUET : Monsieur DUHAMEL, envoyez-moi le document signé par tous vos colistiers, conformément à la réglementation, dont vous avez l'air très soucieux.

M. DUHAMEL : Je le suis.

M. BAGUET : Vous pouvez le faire maintenant, puisqu'une grande partie de vos colistiers est présente ce soir.

M. DUHAMEL : Je le suis et je constate que vous vous êtes abstenu de m'adresser le document en question. C'est un fait.

M. BAGUET : Mais non, vous avez l'air de tellement bien connaître le code général des collectivités locales.

M. DUHAMEL : Mon courrier doit être mal tenu. En résumé et en admettant cette procédure orale de constitution du groupe, puisque c'est ce que vous me proposez...

M. BAGUET : Monsieur DUHAMEL, je n'accepte pas ces

sous-entendus. Soit nous sommes dans le droit soit nous sommes en dehors. Soit vous m'envoyez le document pour constituer un groupe, soit je considère que vous n'avez pas constitué de groupe et je ne vous accorde aucun poste.

M. DUHAMEL : Comme vous le souhaitez.

M. BAGUET : C'est très clair. Il est 7 heures et demie et nous en sommes à la première délibération. Ne passons pas la soirée sur ce point.

M. DUHAMEL : Si vous souhaitez exclure de la représentation de toutes les enceintes où est représenté le Conseil municipal...

M. BAGUET : Monsieur DUHAMEL, arrêtez.

M. DUHAMEL : Les 11 000 Boulonnais qui ont voté pour nous, faites-le, il n'y a aucun problème.

M. BAGUET : Arrêtez. Monsieur DUHAMEL ne nomme pas de représentant. Il n'y a pas de candidat. Je mets aux voix donc les candidatures suivantes : Monsieur MOUGIN, Madame GODIN, Madame BELLIARD, Madame DEFRANOUX et Monsieur GABORIT, soit cinq personnes.

Sont nommés à la majorité (6 voix contre) pour l'élaboration du règlement intérieur du Conseil municipal : Gauthier MOUGIN, Marie-Laure GODIN, Béatrice BELLIARD, Jeanne DEFRANOUX et Pierre GABORIT.

2. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

La proportionnelle s'applique dans le cadre de désignation des membres du CCAS. Chaque groupe, si Monsieur DUHAMEL désigne quelqu'un, sera donc représenté au CCAS. A défaut, nous nommerons sept membres de la majorité et un membre du groupe « La ville citoyenne ». Mesdames JAILLARD et SHAN, qui proposez-vous ?

Mme SHAN : Notre candidate est Chloé JAILLARD.

M. BAGUET : Je le note. Pour procéder de manière différente, y a-t-il un autre candidat dans la salle ? Il n'y a pas d'autre candidat ?

M. DUHAMEL : Si, Madame WEILL.

M. BAGUET : J'en prends note. Nous sommes contraints

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

malheureusement à procéder à un vote à bulletin secret. Pour la Majorité, les candidats sont Isaure de BEAUVAL, Pierre DENIZIOT, Marie-Anne BOUEE, Léon SEBBAG, Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Agathe RINAUDO. A cette liste, il faut ajouter Chloé JAILLARD et Isabelle WEILL.

Il est procédé au vote puis au dépouillement (scrutateurs : Mme JAILLARD, MM. SEBBAG, LAURENCIN et DENIS)

M. BAGUET : Merci aux scrutateurs. Le dépouillement a eu lieu sur la base d'un scrutin de liste.

Ont obtenu :

Liste présentée par Majorité rassemblée pour Boulogne-Billancourt : 44 voix 6 sièges

Liste présentée par Un vrai projet pour Boulogne-Billancourt : 6 voix 1 siège

Liste présentée par La ville citoyenne : 4 voix 1 siège

Sont élus membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- 1- Isaure DE BEAUVAL
- 2- Pierre DENIZIOT
- 3- Marie Anne BOUEE
- 4- Leon SEBBAG
- 5 - Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG
- 6 - Agathe RINAUDO
- 7 - Isabelle WEILL
- 8 - Chloé JAILLARD

Je vous souhaite un bon travail dans le cadre du CCAS, institution importante pour notre ville.

3. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Nous devons élire 9 représentants à la Caisse des écoles. Je vous propose de nommer sept élus de la majorité et deux représentants de l'opposition, un pour chaque groupe. Je vous invite donc à me communiquer les noms que vous souhaitez voir figurer sur cette liste.

Mme JAILLARD : Le groupe « La ville citoyenne » propose le nom de Judith SHAN.

M. BAGUET : D'accord. Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. DUHAMEL : Caroline PAJOT.

M. BAGUET : D'accord. La Majorité propose Pascal LOUAP, Léon SEBBAG, Armelle GENDARME, Elisabeth de MAISTRE, Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Xavier DENIS et Isaure de BEAUVAL.

Demandez-vous un bulletin à vote secret ? Non.

Je mets donc cette liste de neuf noms aux voix.

Ont obtenu :

- Pascal LOUAP	54 voix élu
- Leon SEBBAG	54 voix élu
- Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG	54 voix élue
- Armelle GENDARME	54 voix élue
- Elisabeth DE MAISTRE	54 voix élue
- Xavier DENIS	54 voix élu
- Isaure de BEAUVAL	54 voix élue
- Caroline PAJOT	54 voix élue
- Judith SHAN	54 voix élue

4. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION MUNICIPALE D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHES

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

La Ville est représentée dans la commission d'attribution des places en crèches par six représentants titulaires et trois suppléants. Par le passé, la Majorité avait cinq places de titulaires et l'opposition une place, tandis que la majorité comptait deux suppléants et l'opposition un. Madame KLEIN et Madame SHAN se partageaient ainsi cette tâche au nom des oppositions. Pour la Majorité, je propose Mmes BOUEE, GENDARME, DELOFFRE, GODIN et de BEAUVAL et Mme DEFRANOUX et M. MORAND en tant que suppléants. Il est proposé à l'opposition de désigner un titulaire et un suppléant. Avez-vous des candidatures à me soumettre ? Madame PAJOT est candidate en tant que titulaire et Madame SHAN est candidate en tant que suppléante. Y a-t-il des questions sur cette nomination ? Il faut savoir que cette répartition relève d'une décision purement municipale et non d'un texte officiel. La Commission a été créée il y a quelques années.

Je répète la liste qui sera soumise à votre vote : Mmes BOUEE, GENDARME, DELOFFRE, GODIN, de BEAUVAL et PAJOT en tant que titulaires et Mme DEFRANOUX et SHAN et M. MORAND en tant que suppléants. S'il n'y a pas de demande de vote à bulletin secret, je mets aux voix cette délibération par un vote à main levée.

Ont obtenu :

Pour les membres titulaires :

- Marie Anne BOUEE	54 voix élue
- Armelle GENDARME	54 voix élue
- Christine DELOFFRE	54 voix élue

séance du 7 mai 2014

- Marie Laure GODIN 54 voix élue
 - Isaure de BEAUVAL 54 voix élue
 - Caroline PAJOT 54 voix élue
- Pour les membres suppléants :
- Frédéric MORAND 54 voix élu
 - Jeanne DEFRANOUX 54 voix élue
 - Judith SHAN 54 voix élue

5. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE POUR SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE VAL DE SEINE AMÉNAGEMENT - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE POUR SIÉGER AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE LA DITE SOCIÉTÉ

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Je vous ai expliqué tout à l'heure ma position concernant la SAEM et vous propose donc les candidatures de MM. BAGUET et MOUGIN, Mmes BELLIARD, BRUNEAU et LAVARDE, MM. LABRUNYE, GOUILLIARD et LOUAP pour siéger au Conseil d'administration. Nous proposons également les candidatures de M. MOUGIN (titulaire) et Mme BELLIARD (suppléante) pour siéger aux assemblées générales. Y a-t-il des demandes de parole ? Si vous ne demandez pas de vote à bulletin secret, nous pouvons procéder à un vote à main levée.

Ont obtenu :

- Pierre-Christophe BAGUET 44 voix élu
- Gauthier MOUGIN 44 voix élu
- Beatrice BELLIARD 44 voix élue
- Christine BRUNEAU 44 voix élue
- Christine LAVARDE 44 voix élue
- Raphaël LABRUNYE 44 voix élu
- Laurent GOUILLIARD 44 voix élu
- Pascal LOUAP 44 voix élu

pour siéger au Conseil d'administration ;

ont obtenu pour siéger aux assemblées générales :

Pour le membre titulaire M. Gauthier MOUGIN 44 voix élu
Pour le membre suppléant Mme Béatrice BELLIARD 44 voix élue

6. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SEINE OUEST AMÉNAGEMENT

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Je vous rappelle que nous avons modifié la composition de la SPLA, Société publique locale d'aménagement communautaire. Les sept communes de GPSO sont toujours membres, de même que la Communauté d'agglomération,

même si cette dernière est devenue très minoritaire. Il nous appartient de désigner deux représentants titulaires au Conseil d'administration et un représentant aux assemblées générales. Je vous propose les candidatures de MM. MOUGIN et BAGUET pour le Conseil d'administration et M. MOUGIN aux assemblées générales. S'il n'y a pas de demande de parole ou de demande de vote à bulletin secret, nous pouvons procéder à un vote à main levée.

Ont obtenu pour représenter la Ville au conseil d'administration de la SPL Seine Ouest Aménagement

- Pierre-Christophe BAGUET 44 voix élu
- Gauthier MOUGIN 44 voix élu

A obtenu pour représenter la Ville à l'assemblée générale de la SPL Seine Ouest Aménagement

- Gauthier MOUGIN 44 voix élu

7. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DU COMITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE (S.I.F.U.R.E.P)

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Nous allons maintenant procéder aux désignations de représentants dans trois syndicats intercommunaux : les syndicats en charge du service funéraire, du gaz et de l'électricité et l'électricité et les réseaux de communication. Souhaitez-vous un vote à bulletin secret sur ces désignations ? Le code général des collectivités territoriales autorise en effet un vote à main levée, sous réserve de l'unanimité des membres, mais les syndicats en question recommandent le vote à bulletin secret. Je préfère le préciser et si vous ne souhaitez pas de votes à bulletin secret, nous procéderons à des votes à main levée.

Je vous propose les candidatures pour le SIFUREP de M. TELLINI (titulaire) et Mme CORNET-RICQUEBOURG (suppléante).

Ont obtenu :

- Pour le membre titulaire : Philippe TELLINI 44 voix élu
- Pour le membre suppléant : Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG 44 voix élue

8. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DU COMITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF)

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Je vous propose les candidatures pour siéger au SIGEIF (l'un des deux syndicats en charge du gaz et de l'électricité) de

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Mme BELLIARD (titulaire) et Mme LORBER (suppléante). En l'absence de demande de parole ou de vote à bulletin secret, je mets aux voix à main levée.

Ont obtenu :

Pour le membre titulaire : Béatrice BELLIARD 44 voix élue

Pour le membre suppléant : Anne-Charlotte LORBER
44 voix élue

9. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DU COMITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITÉ ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC)

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Je vous rappelle que nous avons signé un marché général pour acheter les prestations avec toutes les communes adhérentes du SIPPEREC et notamment de GPSO. En tant que titulaire, nous proposons M. MARQUEZ et en tant que suppléante, nous proposons Mme LORBER. Y a-t-il des demandes de parole ?

Je mets donc cette proposition aux voix.

Ont obtenu :

Pour le membre titulaire : Jean-Claude MARQUEZ 44 voix élu

Pour le membre suppléant : Anne-Charlotte LORBER
44 voix élue

10. DÉSIGNATION DES CONTRIBUABLES CONSTITUANT LA LISTE DE PROPOSITION DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS POUR LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Nous devons soumettre 32 noms de contribuables bouloonnais (16 titulaires et 16 suppléants). Le Directeur des services fiscaux procède à un tirage au sort parmi les personnes âgées au moins de 25 ans, titulaires de la nationalité française ou ressortissantes d'un Etat membre de l'Union européenne, jouissant de leurs droits civils et inscrites au rôle des impositions directes de la commune. Cette commission se réunit une fois par an en lien avec les services fiscaux du Département. Elle permet notamment d'établir le classement des valeurs locatives sur les biens neufs ou rénovés.

Y a-t-il des candidats ? La parole est à Madame SHAN.

Mme SHAN : Nous avons trois candidats : Jean-Michel TISSEYRE, Martine EVEN et Sébastien SCOGNAMIGLIO.

M. BAGUET : Oui. Y a-t-il d'autres candidats ?

Mme CARDETAS : Monsieur Patrick EMMANUELI, Monsieur Guy-René BAROLI et Monsieur Patrick MOREAU.

M. BAGUET : Allons-nous les répartir entre titulaires et suppléants. Nous n'allons peut-être pas retenir ces six noms. C'est peut-être un peu trop, sachant que nous devons procéder à un tirage au sort, car s'ils sont tous tirés au sort, la Majorité n'aura que deux membres. Soyons par ailleurs clairs : la candidature de Patrick MOREAU, qui a déposé un recours sur les élections municipales, est malvenue, Madame CARDETAS. Si vous la maintenez, je ferai voter la majorité contre. Cette personne ne respecte en effet pas la démocratie. Il est libre de ses actes, mais nous aussi.

Nous allons procéder à un vote, à bulletin secret si vous le souhaitez. Je vous demanderai également, Madame SHAN, de réduire la taille de votre liste. Proposez-nous un titulaire et un suppléant. Certaines personnes siègent depuis longtemps dans cette commission. Je pense à Monsieur MAAREK, qui avait été proposé par Monsieur FOURCADE. Je le maintiens dans la liste, car il assiste régulièrement aux commissions et dispose d'une expérience. Il me semble qu'il est bon de le maintenir dans cette commission, à moins que vous ne souhaitiez le remplacer par quelqu'un d'autre. Vous en déciderez, mais je vous propose de nous soumettre le nom d'un titulaire et d'un suppléant.

Mme SHAN : Nous proposons Martine EVEN en tant que titulaire et Sébastien SCOGNAMIGLIO en tant que suppléant.

M. BAGUET : D'accord. Madame CARDETAS, qui proposez-vous ?

Mme CARDETAS : En tant que titulaire, nous proposons Patrick EMMANUELI et en tant que suppléant Guy-René BAROLI.

M. BAGUET : D'accord. Je vous propose les noms de Christine LAVARDE, Olivier CARAGE, Laurent ROUCHERAYE, Laurent GOUILLIARD, André BATTEUX, Hélène RASSAM, Claude PALVADEAU, Béatrice BELLIARD, MM. ALLEAUME, MAAREK, BAVIERE, Mme SIMARD, M. BOURIEZ, M. AUCLAIR. Cela porte à 16 le nombre de titulaires proposés. En tant que suppléants, je propose Mme SVARTMAN, Mme EL FARISSI, Mme KARSENTY, M. DUMONT, Mme de LAMBERTI, Mme ROUGNON, M. JUDASCO, Maryline DURIS, Christine CAGANE, M. CHARTIER, Gérard FOURGOUS, Mme AVIGNON, M. JULLIARD et Mme LANDUREAU. Cela porte également à 16 le nombre de suppléants proposés.

séance du 7 mai 2014

Etes-vous d'accord sur cette proposition et souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? Non.

Ont obtenu :

Commissaires titulaires :

- Christine LAVARDE	54 voix élue
- Olivier CARAGE	54 voix élu
- Laurent ROUCHERAYE	54 voix élu
- Laurent GOULLIARD	54 voix élu
- André BATTEUX	54 voix élu
- Hélène RASSAM	54 voix élue
- Claude PALVADEAU	54 voix élu
- Béatrice BELLIARD	54 voix élue
- Philippe ALLEAUME	54 voix élu
- Didier MAAREK	54 voix élu
- Emmanuel BAVIERE	54 voix élu
- Marilyn SIMARD	54 voix élue
- Emmanuel BOURIEZ	54 voix élu
- Bertrand AUCLAIR	54 voix élu
- Patrick EMMANUELI	54 voix élu
- Martine EVEN	54 voix élue

Commissaires suppléants :

- Aurore SVARTMAN	54 voix élue
- Rachida El FARISSI	54 voix élu
- Gilberte KARSENTY	54 voix élu
- Alain DUMONT	54 voix élu
- Sabine de LAMBERTYE	54 voix élue
- Sylvie ROUGNON	54 voix élue
- Victor JUDASZKO	54 voix élu
- Marie-Line DURIS	54 voix élue
- Christine KAGANE	54 voix élue
- François CHARTIER	54 voix élu
- Gérard FOURGOUS	54 voix élu
- Jacqueline LANDUREAU	54 voix élu
- Valérie AVIGNON	54 voix élue
- Alain JULLIARD	54 voix élu
- Guy-René BAROLI	54 voix élu
- Sébastien SCOGNAMIGLIO	54 voix élu

11. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Nous devons désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants. Je vous propose les candidatures de Mme LAVARDE et de M. MARQUEZ en tant que titulaires et Mme LORBER et Mme GENDARME en tant que suppléantes. Toutes deux sont conseillères communautaires déléguées. Madame SHAN.

Mme SHAN : Je voudrais faire une remarque. Il est ici proposé de désigner des représentants dans une commission créée par la Communauté d'agglomération. Au Conseil de GPSO du 30 mars, les désignations de ces quatre représentants ont été validées. Nous procédons donc à l'envers, dans la mesure où nous n'avons pas la possibilité ce soir de choisir d'autres élus. J'y vois le reflet d'une mauvaise habitude, consistant à ne pas laisser s'exprimer d'abord les représentants de Boulogne-Billancourt et de leur retirer les choix qui les concernent et leur appartiennent. Ces choix sont faits ailleurs.

M. BAGUET : Mme SHAN, vous n'étiez pas au Conseil de GPSO. Ce sujet a été évoqué, car un certain nombre de villes n'avaient pas eu le temps de désigner leurs représentants. Le prochain Conseil communautaire aura lieu le 26 juin. Or, la réforme territoriale est maintenant engagée. Une réflexion sera menée notamment dans le cadre de la MGP, puisque des restructurations territoriales sont prévues. La CLECT devra aussi trancher la question de l'entrée de Vélizy à GPSO. La CLECT doit donc se réunir. Nous ne pouvions attendre que tous les Conseils municipaux se réunissent et donc attendre le 26 juin pour valider au sein du Conseil communautaire les candidatures. Nous avons donc décidé de pré-désigner les candidats, sous réserve – ainsi que cela a bien été souligné – des votes des Conseils municipaux concernés, puisque ce sont eux qui désignent leurs représentants à la CLECT. J'ai bien précisé qu'il s'agissait d'une commission intercommunale, où siègent des représentants des villes.

Nous allons donc de manière légitime désigner nos candidats et modifier la liste proposée. Cela générerait des difficultés, dans la mesure où une telle décision obligerait la CLECT à attendre la séance du Conseil communautaire du 26 juin. C'est une simple question de formalisme. Il n'est pas choquant que le Maire adjoint chargé des finances et que le Maire adjoint chargé des évaluations publiques représentent la Ville dans cette Commission, dans la mesure où les échanges sont souvent de nature financière ou portent sur des évaluations concernant les transferts des charges. Une approche très financière est donc requise dans cette commission. Je maintiens ces candidatures. Les autres villes de GPSO sont dans une situation identique, car tous ont été perturbés par les vacances scolaires qui ont suivi les élections municipales et les ponts. Nous ne faisons que valider. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? Non.

Je mets donc aux voix ces quatre candidatures.

Ont obtenu :

Pour les membres titulaires :

- Christine LAVARDE	44 voix élue
- Jean-Claude MARQUEZ	44 voix élu

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Pour les membres suppléants :

- Anne-Charlotte LORBER 44 voix élue

- Armelle GENDARME 44 voix élue

12. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AUX CONSEILS D'ÉCOLE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU 1^{ER} DEGRÉ

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

La liste est impressionnante. Le principe est le suivant : nous désignons dans un premier temps nos représentants dans les écoles publiques du 1er degré, c'est-à-dire maternelles et élémentaires. Nous avons choisi des élus qui étaient directement intéressés parce que l'école se trouve dans leur quartier (élus territoriaux) ou parce qu'ils représentaient déjà la ville dans les conseils d'école. Y a-t-il d'autres candidatures ? Madame CARDETAS a une question.

Mme CARDETAS : Excusez-moi. Il est précisé dans la délibération numéro 12 que les noms des candidats sont annexés sous forme de tableau. Celle-ci n'est malheureusement pas jointe. Pourrions-nous avoir ce tableau ? Cela serait plus simple pour nous.

M. BAGUET : J'ai pour ma part un document et nous allons vous transmettre le tableau. Je vais rapidement donner lecture des candidats :

Elémentaire Saint Denis : Jeanne DEFRANOUX, Léon SEBBAG
Maternelle Abondances : Léon SEBBAG, Jeanne DEFRANOUX

Elémentaire Billancourt : Pascal LOUAP, Armelle GENDARME
Maternelle Voisin : Claude ROCHER, Armelle GENDARME
Elémentaire Silly : Anne-Charlotte LORBER, Armelle GENDARME

Maternelle Silly : Anne-Charlotte LORBER, Armelle GENDARME
Maternelle Gallieni : Pascal LOUAP, Armelle GENDARME
Elémentaire Sèvres : Armelle GENDARME, Pascal LOUAP
Maternelle Sèvres : Armelle GENDARME, Pascal LOUAP

Primaire Robert Doisneau : Christine BRUNEAU, Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER

Elémentaire Castéja : Marie-Laure GODIN, Sana DRIDI-BLANGER

Maternelle Castéja : Sana DRIDI-BLANGER, Marie-Laure GODIN

Primaire 147 Vieux Pont : Christine BRUNEAU, Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER

Elémentaire Glacière : Carole HOOGSTOEL, Sana DRIDI-BLANGER

Maternelle Point du jour : Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, Christine BRUNEAU

Maternelle Forum : Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, Christine BRUNEAU

Maternelle Peupliers : Claire de THEZY, Frédéric DELAITRE

Maternelle Jean Guillon : Frédéric DELAITRE, Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG

Elémentaire Pierre Grenier : Esther KAMATARI, Frédéric DELAITRE

Elémentaire Point du Jour : Frédéric DELAITRE, Esther KAMATARI

Maternelle Seine : Esther KAMATARI, Frédéric DELAITRE

Maternelle Dôme : Pierre DENIZIOT, Frédéric DELAITRE

Elémentaire Thiers : Pierre DENIZIOT, Esther KAMATARI

Maternelle Belle Feuille : Sylvie ROUGNON, Xavier DENIS

Maternelle Jacques Deray : Xavier DENIS, Sylvie ROUGNON

Elémentaire Escudier : Sandy VETILLART, Nicolas MARGUERAT

Maternelle Fessart : Sandy VETILLART, Nicolas MARGUERAT

Maternelle Lazare Hoche : Nicolas MARGUERAT, Sandy VETILLART

Elémentaire Maître Jacques : Claire de THEZY, Sandy VETILLART

Elémentaire Denfert Rochereau : Nicolas MARGUERAT, Sandy VETILLART

Y a-t-il des questions ? Souhaitez-vous un vote à bulletin secret sur cette délibération ? Je la mets aux voix.

Ont obtenu les personnes susnommées pour représenter la Ville dans les écoles publiques du 1er degré : 44 voix élues.

13. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DE L'INSTANCE D'ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ DU 1^{ER} DEGRÉ SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Nous devons désigner un titulaire et un suppléant dans les établissements privés du premier degré.

Ecole Rambam : Michel AMAR, Jeanne DEFRANOUX,

Ecole Saint-Joseph-du-Parchamp : Pascal LOUAP, Elisabeth de MAISTRE,

Ecole Saint-François-d'Assise : Pascal LOUAP, Elisabeth de MAISTRE,

Ecole Saint-Alexandre : Elisabeth de MAISTRE, Nicolas MARGUERAT,

Ecole Dupanloup : Elisabeth de MAISTRE, Sandy VETILLART

S'il n'y a pas de demande de parole ou de vote à bulletin secret, nous pouvons procéder au vote à main levée.

Ont obtenu les personnes susnommées pour représenter la Ville dans les écoles privées du 1^{er} degré : 44 voix élues

14. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Pour éviter une nouvelle réunion pour désigner nos représentants en vue de la rentrée prochaine, je vous propose de désigner les représentants de la Ville au sein des Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement. La loi a été modifiée, ainsi que j'ai pu le dire. Je vous propose les candidatures suivantes :

Collège Bartholdi : Pascal LOUAP, Carole HOOGSTOEL (titulaires), Armelle GENDARME, Claude ROCHER (suppléants) puis ensuite Pascal LOUAP (titulaire), Armelle GENDARME (suppléante)

Lycée Jacques Prévert : Pascal LOUAP, Armelle GENDARME et Anne-Charlotte LORBER (titulaires), Sana DRIDI-BLANGER, Claude ROCHER, Agathe RINAUDO (suppléants) puis Pascal LOUAP, Anne-Charlotte LORBER (titulaires), Armelle GENDARME et Claude ROCHER (suppléants).

Lycée Etienne-Jules Marey : Pierre DENIZIOT, Anne-Charlotte LORBER, Agathe RINAUDO (titulaires), Armelle GENDARME, Sana DRIDI-BLANGER, Claude ROCHER (suppléants), et par la suite Pierre DENIZIOT et Anne-Charlotte LORBER (titulaires), Armelle GENDARME et Agathe RINAUDO (suppléantes).

Collège Jean Renoir : Sana DRIDI-BLANGER, Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, Christine BRUNEAU (titulaires), Carole HOOGSTOEL, Anne-Charlotte LORBER, Nasser RUMJAUN (suppléants) et par la suite, Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, Christine BRUNEAU (titulaires), Sana DRIDI-BLANGER et Nasser RUMJAUN (suppléants).

Collège Jacqueline Auriol : Sylvie ROUGNON, Xavier DENIS (titulaires), Anne-Charlotte LORBER et Pierre DENIZIOT (suppléants) et, par la suite, Sylvie ROUGNON (titulaire) et Xavier DENIS (suppléant).

Collège Landowski : Sandy VETILLART, Christine LAVARDE, Nicolas MARGUERAT (titulaire), Anne-Charlotte LORBER, Claire de THEZY, Jonathan PAPILLON (suppléants) et par la suite Sandy VETILLART, Christine LAVARDE (titulaires), Claire de THEZY et Nicolas MARGUERAT (suppléants).

Y a-t-il des demandes de parole ou une demande de vote à bulletin secret ?

Non, nous pouvons donc passer au vote à main levée.

Ont obtenu les personnes susnommées pour représenter la Ville dans les établissements publics locaux d'enseignement : 44 voix élues

15. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL DE GESTION DE L'INSTITUT DE PSYCHOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ RENÉ DESCARTES

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Je vous propose les candidatures d'Anne-Charlotte LORBER (titulaire), puisqu'elle dispose de la délégation à l'enseignement supérieur, et Pascal LOUAP (suppléant), en charge des affaires scolaires. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Quelqu'un souhaite-t-il un vote à bulletin secret ? Non. Je mets donc cette proposition aux voix.

Ont obtenu :

Pour le membre titulaire :

- Anne-Charlotte LORBER 44 voix élue

Pour le membre suppléant :

- Pascal LOUAP 44 voix élu

16. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA MAISON DU DROIT DE BOULOGNE-BILLANCOURT

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Nous devons désigner deux titulaires et je propose les candidatures de Béatrice BELLARD et Nicolas MARGUERAT. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non, il n'y en a pas. Quelqu'un réclame-t-il un vote à bulletin secret ? Non. Je mets donc cette proposition aux voix.

Ont obtenu :

- Béatrice BELLARD 44 voix élue

- Nicolas MARGUERAT 44 voix élu

17. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DE BOULOGNE-BILLANCOURT

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Il nous appartient de désigner cinq représentants, parmi lesquels se trouve le Président. Le Conseil d'administration est aussi composé de représentants d'associations locales et de professionnels du tourisme ainsi que de personnes physiques adhérentes volontaires. Je vous propose les candidatures de Daniel BENHAROUN, Ségolène MISSOFFE,

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Vittorio BACCHETTA, Laurent GOULLIARD et Anne-Charlotte LORBER. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? Non.

Ont obtenu :

- Daniel BENHAROUN 44 voix élue
- Ségolène MISSOFFE 44 voix élue
- Vittorio BACCHETTA 44 voix élu
- Laurent GOULLIARD 44 voix élu
- Anne-Charlotte LORBER 44 voix élue

18. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES NOMS DE RUES

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

La commission d'attribution des noms de rues compte plusieurs collègues (personnes qualifiées et élus municipaux). Le Maire ou son représentant est Président de droit. Nous devons désigner neuf membres. Je vous propose de désigner 7 membres de la majorité et 2 personnes de l'opposition, si vous avez des candidats à proposer. Madame SHAN.

Mme SHAN : Nous proposons Monsieur Vincent GUIBERT.

M. BAGUET : Oui. Y a-t-il d'autres candidatures dans la salle ?

M. DUHAMEL : Monsieur Pierre LAURENCIN.

M. BAGUET : S'il n'y a pas d'autres candidatures ou de demande de vote à bulletin secret, je mets aux voix la liste après vous avoir proposé pour la Majorité les candidatures de Léon SEBBAG, Pascal LOUAP, Frédéric DELAITRE, Sylvie ROUGNON, Sandy VETILLART, Ségolène MISSOFFE et Vittorio BACCHETTA.

En l'absence de commentaires, je vous propose de passer au vote.

Ont obtenu :

- Léon SEBBAG 54 voix élu
- Pascal LOUAP 54 voix élu
- Vittorio BACCHETTA 54 voix élu
- Frédéric DELAITRE 54 voix élu
- Sylvie ROUGNON 54 voix élue
- Sandy VETILLART 54 voix élue
- Ségolène MISSOFFE 54 voix élue
- Pierre LAURENCIN 54 voix élu
- Vincent GUIBERT 54 voix élu

19. CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL LOCAL (CESEL) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Les statuts du Conseil économique, social et environnemental local (CESEL) prévoient que le Conseil municipal désigne ses représentants à la Commission de sélection des candidatures. Il est prévu de désigner 7 personnes. Comme lors du précédent mandat, je vous propose de désigner cinq représentants de la majorité et deux de l'opposition.

L'appel à candidatures sera publié dans le BBI de juin, avec un rappel en septembre. Le jury pourrait se réunir fin septembre pour une mise en place après le Conseil municipal de début octobre, qui validera les noms des candidats. En effet, le Conseil doit valider la liste des membres du CESEL élus pour trois ans. Madame SHAN. Souhaitez-vous présenter une candidature ?

Mme SHAN : Nous proposons la candidature de Pierre GABORIT. J'ai une question à ce propos. Peut-être vaut-il mieux que je la pose après le vote ?

M. BAGUET : Nous procédons d'abord au vote et je vous donne à nouveau la parole, Madame SHAN. Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. DUHAMEL : Fatima CARDETAS.

M. BAGUET : Merci. Pour la majorité, je vous propose Marie-Laure GODIN, Ségolène MISSOFFE, Isaura de BEAUVAL, Jonathan PAPIILLON et Vittorio BACCHETTA. Demandez-vous un vote à bulletin secret ? Non. Je mets donc aux voix cette liste.

Ont obtenu :

- Marie-Laure GODIN 54 voix élue
- Ségolène MISSOFFE 54 voix élue
- Isaura de BEAUVAL 54 voix élue
- Jonathan PAPIILLON 54 voix élu
- Vittorio BACCHETTA 54 voix élu
- Fatima CARDETAS 54 voix élue
- Pierre GABORIT 54 voix élu

M. BAGUET : Merci. Madame SHAN, vous souhaitez reprendre la parole ?

Mme SHAN : Puisque les groupes contiennent de nouveaux membres, vous serait-il possible de nous communiquer les statuts de ce Conseil qui avaient été réactualisés le 16

février 2012 ? Sont-ils appelés à être révisés en ce début de mandature, parallèlement au renouvellement de ce Conseil. De plus, pouvez-vous nous préciser le mode de rémunération de certains des membres, ainsi que cela est prévu, sur la base de vacations et le montant de ces dernières ?

M. BAGUET : Je n'ai pas ces éléments en tête. Je vais donc prendre contact avec l'administration et nous vous transmettrons ces éléments. S'agissant de la modification des statuts, je vérifierai ce point avec le Président délégué Guy SORMAN, mais je ne pense pas qu'une modification des statuts soit prochainement prévue. Nous avons en effet toiletté ces statuts au cours du mandat précédent. S'agissant du fonctionnement du CESEL, nous allons en parler avec le Président délégué Guy SORMAN et vous transmettre tous les éléments, sans difficulté.

20. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE CHARGÉE DE LA GESTION DE LA MAISON DES SYNDICATS

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

La Maison des syndicats, située boulevard Jean-Jaurès, est présidée de droit par le Maire. Le Conseil d'administration respecte la parité entre les représentants des syndicats qui disposent de locaux sur place et les représentants du Conseil municipal. Cinq postes sont à pourvoir et je vous propose de nommer quatre personnes appartenant à la majorité et une cinquième issue de l'opposition. Avez-vous des candidatures à présenter ?

Mme SHAN : Je propose la candidature de Monsieur Vincent GUIBERT.

M. BAGUET : Y a-t-il une autre candidature ?

M. DUHAMEL : Nous ne présenterons pas de candidats.

M. BAGUET : Merci, Monsieur DUHAMEL. Je vous propose les noms de Gauthier MOUGIN, Béatrice BELLIARD, Philippe TELLINI et Marie-Laure GODIN. Je mets aux voix.

Ont obtenu :

- Gauthier MOUGIN	54 voix élu
- Béatrice BELLIARD	54 voix élue
- Philippe TELLINI	54 voix élu
- Marie-Laure GODIN	54 voix élue
- Vincent GUIBERT	54 voix élu

21. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE JURY DU PRIX « INITIATIVE HANDICAP DE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT »

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Ce prix avait été mis en place par Pierre DENIZIOT avec la participation des associations locales. Nous devons désigner cinq représentants.

Souhaitez-vous présenter des candidats, Madame SHAN ?

Mme SHAN : Je propose la candidature de Madame Chloé JAILLARD.

M. BAGUET : Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. DUHAMEL : Caroline PAJOT.

M. BAGUET : D'accord. Le Maire est président de droit, mais il peut se faire représenter. C'est Monsieur DENIZIOT qui me représentera dans cette instance. Je propose par ailleurs les noms d'Isaure de BEAUVAL, Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG et Agathe RINAUDO, en plus de Mesdames Caroline PAJOT et Chloé JAILLARD.

S'il n'y a pas de demande de vote à bulletin secret, je mets au vote à main levée cette liste.

Ont obtenu :

- Isaure de BEAUVAL	54 voix élue
- Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG	54 voix élue
- Agathe RINAUDO	54 voix élue
- Caroline PAJOT	54 voix élue
- Chloé JAILLARD	54 voix élue

22. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE DE GÉRONTOLOGIE « LES ABONDANCES », AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS, ET AU CENTRE HOSPITALIER DES QUATRE VILLES

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

La loi a été modifiée. En ce qui concerne les Abondances, le Maire est membre de droit et peut se faire représenter. Madame BOUEE me représente régulièrement et je l'en remercie. Je vous propose de désigner pour nous représenter Monsieur MORAND. Y a-t-il d'autres candidats ? Non. Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? Non. Je mets donc la candidature de Monsieur MORAND aux voix.

A obtenu :

- Frédéric MORAND	44 voix élu
-------------------	-------------

S'agissant de la représentation de la Ville à l'AP-HP, elle se constitue d'un représentant et je vous propose ma

candidature. En tant que Maire de la commune disposant du plus important service d'urgences en dehors des hôpitaux parisiens, je siège déjà au conseil de surveillance de l'AP-HP. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? Non. Je mets donc cette proposition aux voix.

A obtenu :

- Pierre-Christophe BAGUET 44 voix élu

S'agissant de l'hôpital des quatre villes, il est nécessaire de désigner un représentant de la ville extérieure aux quatre communes fondatrices gestionnaires de l'hôpital d'où proviennent le plus grand nombre de patients. Je vous propose la candidature de Frédéric MORAND, qui siège déjà dans ce Conseil. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? Non.

Je mets donc cette proposition aux voix.

A obtenu :

-Frédéric MORAND 44 voix élu

23. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS POUR SIÉGER AU SEIN DU COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE OUVERT D'ÉTUDES PARIS MÉTROPOLE

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Ce syndicat rassemble toutes les communes et communautés d'agglomération qui souhaitent participer à la réflexion sur le Grand Paris, appelée de ses vœux par l'ancien Président de la République, Nicolas SARKOZY. Ce syndicat mixte rassemble près de 200 adhérents à ce jour. Nous avons accueilli ce syndicat mixte à l'espace Landowski à l'automne. Je rappelle qu'à l'époque, 135 collectivités étaient présentes et avaient participé au vote (sur environ 160 adhérents à l'époque) et 75 % avaient voté contre les projets de statut de la métropole du Grand Paris tels que votés par la suite par les assemblées parlementaires. Ce résultat allait bien au-delà des clivages traditionnels.

Sur ce sujet important, je vous propose de désigner en tant que représentants de la Ville Monsieur MOUGIN et Madame GODIN. J'y siège pour ma part en tant que représentant de la Communauté d'agglomération. J'ai, en effet, été désigné la semaine dernière par le Conseil communautaire. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Souhaitez-vous un vote à bulletin secret ? Non.

Je mets donc cette proposition aux voix.

Ont obtenu :

Pour le membre titulaire : Gauthier MOUGI 44 voix élu

Pour le membre suppléant : Marie-Laure GODIN 44 voix élu

24. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT AU COMITÉ STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Nous devons désigner un représentant. Boulogne-Billancourt aura la joie et l'honneur d'accueillir une gare, la première du Grand Paris Express (Pont de Sèvres-Ile Seguin). J'ai reçu le nouveau Président du conseil de surveillance du Grand Paris, qui me l'a confirmé. Nous travaillons actuellement sur la faisabilité du projet, phase complexe. Je vous propose de désigner Bertrand-Pierre GALEY.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Voulez-vous procéder à un vote à bulletin secret ? Non. Je mets donc cette proposition aux voix.

A obtenu :

- Bertrand-Pierre GALEY 44 voix élu

M. BAGUET : Merci de votre patience. Nous en avons fini avec les désignations.

25. PROCÉDURE DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS - FIXATION DU SEUIL - MISSIONS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Après la nomination des membres de la commission d'appels d'offres lors de la précédente séance du Conseil, nous appliquons simplement les textes reprenant les seuils des marchés. La notice reprend les montants réglementaires et apporte des explications sur ces procédures classiques. Nous ne faisons qu'appliquer le droit et tout le droit. Tout est parfaitement conforme au code général des collectivités territoriales (article 2122-22). Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets donc la délibération aux voix.

La délibération n° 25 est approuvée à l'unanimité.

26. INDEMNITÉS DE FONCTION, REMBOURSEMENTS DE FRAIS ET FORMATION DES ÉLUS - GROUPES D'ÉLUS

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Il s'agit là aussi d'une délibération traditionnelle en début de mandat. Je rappelle que, dans les villes de plus de 100 000 habitants, l'ensemble des élus peuvent bénéficier d'une indemnité – et non d'une rémunération – pour les charges engagées, avec là aussi des plafonds. Je suis en dessous du plafond, car déjà indemnisé par GPSO. Les adjoints au Maire seront indemnisés à hauteur de 58 % de l'indice brut 1015. Les conseillers municipaux délégués pourraient toucher

jusqu'à 66 % de cet indice. Nous sommes cependant tenus par une enveloppe globale. Pour les conseillers municipaux, nous maintenons le plafond légal de 6 %. Pour la participation à la commission d'appels d'offres, est proposé un forfait de 50 euros par séance.

S'agissant du remboursement des frais des élus, nous respectons de même scrupuleusement le cadre du code général des collectivités territoriales. Les demandes doivent être soumises à l'administration ou au cabinet, qui étudient ces demandes. Nous respectons de même les textes concernant la formation des élus. Il nous a été demandé d'encadrer quelque peu les formations, mais je dois reconnaître que, jusqu'à présent, le Conseil municipal s'est montré extrêmement raisonnable. En tout et pour tout, sur les six années du mandat précédent, les sommes liées à la formation se sont limitées à 30 000 euros environ, soit 5 000 euros par an pour 55 élus, soit un montant par élu très limité. C'est au final très raisonnable, comme le sont les frais de restauration. Nous avons beaucoup réduit ces dépenses.

L'administration m'a demandé de vous rappeler de fournir tous les documents nécessaires en vue du versement des indemnités. Monsieur DETREZ-JACQUIN me confirme que tout a bien été transmis à la paye, dans l'attente du vote de la délibération. Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération traditionnelle ? Il n'y en a pas. Je mets donc la délibération aux voix.

La délibération n° 26 est approuvée à l'unanimité.

Abstention : 6 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Madame Isabelle WEILL, Monsieur Thierry SOLERE, Mlle Fatima CARDETAS, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN)

27. PROTECTION JURIDIQUE ET FONCTIONNELLE DES ÉLUS ET DU PERSONNEL MUNICIPAL

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Cette délibération cadre permet de protéger les élus et les agents municipaux qui pourraient être attaqués pour des fautes commises dans le cadre de leur activité ou de notre mandat. Cela concerne les 55 élus, car nul d'entre nous n'est à l'abri d'une erreur, surtout lorsque l'on est titulaire d'une délégation de signature ou de décision. Malgré cette délibération cadre, nous serons amenés à adopter une délibération spécifique sur les sollicitations éventuelles lorsque des dossiers particuliers sont examinés. Y a-t-il des questions sur cette délibération cadre classique ? Il n'y en a pas. Je la mets donc aux voix.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.

28. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération comporte deux points. Le premier est relatif à l'actualisation du tableau des effectifs, avec 25 postes budgétaires concernés. Le détail vous est fourni en annexe. Le second a trait au recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement saisonnier de l'activité et permettre d'assurer la continuité du service public durant la période juillet-août 2014. Le cumul de ces recrutements représente un équivalent temps plein de six mois dans le domaine administratif et un équivalent temps plein de 62 mois dans le domaine technique. Il vous est également proposé de renouveler les contrats de quatre agents occupant les fonctions d'assistant d'enseignement artistique, de chargé de l'animation des réseaux et du contrôle de gestion interne, d'archiviste rattaché au service des musées municipaux et de directeur technique du Carré Belle Feuille.

M. BAGUET : Merci, Madame GODIN. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je mets donc aux voix.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.

Abstention : 6 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Madame Isabelle WEILL, Monsieur Thierry SOLERE, Mlle Fatima CARDETAS, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN)

29. PLAN LOCAL D'URBANISME DE BOULOGNE-BILLANCOURT - APPROBATION DE LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU AVEC LE PROJET DU SITE « ALBERT KAHN, MUSÉE ET JARDINS »

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération a pour objet le PLU de la ville, qui nécessite une approbation de mise en compatibilité avec le projet du site « Albert Kahn, musée et jardins ». Cette délibération est assez formelle, dans la mesure où, suivant les obligations du code de l'urbanisme, elle fait état d'une modification obligatoire de certaines dispositions de notre PLU, afin de permettre au Conseil général de déclarer d'intérêt général le projet de modification de transformation du musée Albert Kahn, qui deviendra l'« Albert Kahn, musée et jardins ». Comme vous le savez, ce musée est emblématique de la vallée de la culture, puisque situé en son centre, dans le projet du Conseil général, ce dont Boulogne-Billancourt profite largement.

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Pour autant, ce projet de restructuration, qui fait appel à l'architecte Kengo KUMA, désigné à la suite d'un concours international par le Conseil général, apportera des modifications sur le plan physique comme sur le plan juridique de l'urbanisme autour de la place Rhin et Danube. Y sera en effet implanté un bâtiment très épuré, avec une ouverture sur la place, contrairement à la situation actuelle. Aujourd'hui, l'accès est en effet reporté au fond de la rue du Port, donc peu visible et mal mis en valeur. Par ailleurs, ce projet permet une mise en valeur de l'ensemble de la muséographie et l'exploitation de fonds muséaux nettement élargis. Enfin, ce projet de révision du PLU permettra d'améliorer l'accueil des personnes handicapées et de faire progresser l'accessibilité de certains bâtiments du parc.

Cette procédure de mise en compatibilité du PLU avec déclaration de projet nécessite une enquête publique, auprès notamment des personnes publiques associées. A la suite d'une réunion en date du 14 novembre 2013 à l'Hôtel du département, ces dernières n'ont formulé aucune observation. Des réunions publiques ont été organisées dans ce même lieu, alors que le Préfet des Hauts-de-Seine a fait savoir que ce projet était dispensé de la réalisation d'une évaluation environnementale, car elle n'était pas de nature à avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine.

L'enquête publique a eu lieu à l'Hôtel de Ville entre le 6 janvier et le 7 février 2014. Le commissaire-enquêteur a naturellement tenu des permanences. Il a consigné dans son procès-verbal les remarques des habitants qui se sont présentés. Seules 11 observations ont été déposées dans les registres. A l'issue de cette enquête, le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable sur ce dossier de mise en compatibilité et l'a assorti d'une recommandation selon laquelle le Conseil général fera le nécessaire, en liaison avec la ville de Boulogne-Billancourt et peut-être un opérateur privé pour trouver une solution en vue de réaliser un parking à proximité du musée et des jardins Albert Kahn, afin de faciliter le stationnement des visiteurs et habitants du quartier.

Dès lors, il était bien naturel que la ville de Boulogne-Billancourt se rapproche du Conseil général pour étudier l'éventualité de la création d'un parking. Il faut cependant noter que le périmètre de la place Rhin et Danube fait déjà l'objet d'une étude et d'un sursis à statuer sur lesquels nous avons délibéré il y a quelques années.

Les modifications du PLU sont finalement assez simples, déplaçant des constructibilités et inconstructibilités de quelques mètres pour pouvoir réaliser le nouvel ensemble et les nouveaux bâtiments. Elles modifient une zone ND par la création d'un sous-secteur nommé NDak, autorisant les réhabilitations

et restructurations des bâtiments existants et la mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. L'emprise des bâtiments au sol dans cette zone demeurera inchangée.

L'ensemble des documents modifiés que je présente ce soir est compatible avec les documents supra-communaux (SCOT et SDRIF de décembre 2013). Il est également compatible avec le plan de prévention des risques d'inondation. Voici l'objet de cette délibération.

M. BAGUET : Merci, Monsieur MOUGIN. Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? Madame SHAN.

Mme SHAN : Monsieur le Maire, notre groupe votera favorablement cette délibération, dont l'objet porte moins sur le fond du projet lui-même que sur la forme. Sur la forme, nous notons la dispense de réalisation d'une évaluation environnementale, accordée à titre exceptionnel par la Préfecture. J'en profite pour vous interroger sur l'avancement de la révision générale du PLU, enclenchée il y a cinq ans. Celle-ci aurait aussi englobé ce secteur.

Sur le fond, nous aimerions avoir l'assurance que les travaux de démolition et de construction du bâtiment ne seront pas de nature à altérer le jardin japonais et le cottage anglais situés immédiatement au droit de la construction. Ces demandes font d'ailleurs partie des remarques reprises dans le rapport du commissaire-enquêteur. Par ailleurs, pourra-t-il être envisagé de recréer à proximité un espace de rencontre pour les habitants, qui voient disparaître avec le café un lieu de convivialité ? Ils se sont d'ailleurs exprimés à ce sujet, au travers de l'enquête publique.

M. BAGUET : La parole est à Monsieur MOUGIN, pour répondre à ces questions.

M. MOUGIN : Laissez-moi vous rassurer, ma chère collègue. Ce projet a pour objectif la mise en valeur du jardin Albert Kahn et du musée. Tout sera donc préservé. Si les travaux auront un certain impact, ils viendront au final améliorer la situation. Je vous rappelle que le Conseil général est maître d'ouvrage étant propriétaire des bâtiments. Son intérêt est bien de protéger et de mettre en valeur cet équipement magnifique dont nous bénéficions, mais qui ne relève pas du patrimoine propre de la Ville.

Je n'ai en revanche pas de réponse à vous apporter à cette heure concernant le lieu de convivialité, si ce n'est qu'à l'intérieur du jardin Albert Kahn sera réhabilité le salon de thé japonais, qui représente un lieu de convivialité. Il ne me semble pas que les abords de la place Rhin et Danube manquent de lieux de rencontre ou de convivialité, qu'il

s'agisse de débits de boisson, de parcs ou de snacks, comme la boulangerie à l'angle de la rue des Abondances.

Nous avons de quoi satisfaire cette demande.

Cela étant, le Conseil général discute de l'éviction – au sens juridique du terme – de la propriétaire du fonds de commerce du bar-tabac dans les meilleures conditions possibles. Il est toutefois vrai que ce bar-tabac cèdera la place à un ensemble muséal de première catégorie, absolument remarquable.

M. BAGUET : En complément à cette réponse, je tiens à indiquer que j'ai rencontré à deux reprises la propriétaire. Nous essayons de l'aider à se reloger. Nous lui avons fait une proposition visant à prendre la place du petit restaurant japonais en face, qui ne lui convenait pas. Nous travaillons sur une autre possibilité au niveau de ce rond-point, au travers d'une propriété traversante entre le rond-point et la rue Béranger. Une possibilité d'accueil existe peut-être, mais il est vrai qu'il serait bon de conserver un bar-tabac dans le secteur.

Néanmoins, il est à noter que le secteur a été bien réaménagé, avec une crêperie très accueillante avec des tables en terrasse, une brasserie à l'angle de l'avenue Jean-Baptiste Clément avec également des tables extérieures. Il existe donc déjà des lieux de convivialité, mais il serait bon d'avoir un lieu d'échanges. Il faut aussi se souvenir qu'un libraire est implanté dans ce quartier et que la propriétaire du café vendait les journaux le dimanche, jour de fermeture de la librairie. S'agissant du tabac, la philosophie de chacun entraîne des positions différentes quant à la multiplication des points de vente de tabac. Il faut noter qu'un autre tabac est implanté à proximité, à l'angle de la rue de Silly et de la route de la Reine et un autre à côté de l'église Notre-Dame. Sa disparition ne représenterait donc pas un drame, même si nous nous employons aujourd'hui à trouver une autre solution.

S'agissant du PLU, Madame SHAN, votre question me surprend. Vous connaissez fort bien la situation puisque vous siégez au Conseil régional. Le SDRIF devrait s'appliquer. Il invite le territoire de GPSO et tout particulièrement la ville de Boulogne-Billancourt à se densifier de manière considérable, puisqu'il réclame la création de 70 000 logements par an. La modification du PLU actuel obligera la Ville à se mettre en conformité avec le SDRIF, ce qui implique une densification de Boulogne-Billancourt. Or, j'y suis totalement opposé, ainsi que j'ai eu l'occasion de le déclarer à plusieurs reprises dans cette enceinte. La Ville compte déjà 117 000 habitants. La fin de la construction du Trapèze nous amènera à franchir le seuil de 120 000 habitants, peut-être même celui de 125 000 habitants. Sur 618 hectares, ce chiffre me paraît important. Il n'est pas la peine de créer de nouveaux logements dans tous les quartiers de la Ville. Nous avons donc suspendu la révision générale du PLU. Nous sommes aujourd'hui protégés par le

SCOT, le schéma de cohérence et d'organisation territoriale, voté par le Syndicat mixte, dont la Région s'est retirée pour des raisons liées à cette politique de densification de l'ouest parisien. C'est la raison pour laquelle nous avons suspendu cette révision générale. Nous ne sommes pas près de l'appliquer et nous attendrons d'y être obligés, même si je persiste à penser qu'il ne s'agit pas de la bonne orientation. Madame SHAN, je vous donne à nouveau la parole.

Mme SHAN : Je souhaitais simplement apporter un chiffre. Ce chiffre de 70 000 logements est l'objectif fixé par Nicolas SARKOZY en 2007. Ce n'est pas une invention de la Région.

M. BAGUET : Non, il figure dans l'accord passé entre François FILLON et la Région. Le SDRIF était alors bloqué et cet accord a permis de le débloquent. Pour moi, il ne s'agit pas vraiment d'un accord, mais plutôt d'un chantage. C'est sous la pression que le Premier ministre a dû approuver ce chiffre, en contrepartie de la création de la Société du Grand Paris et notamment du métro express. Pour que Boulogne-Billancourt bénéficie de la première gare de ce Grand Paris Express, il lui a fallu céder sur la densification souhaitée par la majorité de gauche. Nous devons faire avec. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 29 est approuvée à l'unanimité.

30. ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - AVENANT DE PROLONGATION À LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération a pour objet de vous proposer un avenant de prolongation à la convention publique d'aménagement (CPA), document cadre du développement de la ZAC Seguin-Rives de Seine. Celle-ci a été approuvée en 2004, au moment de la création de la société d'économie mixte et du lancement des opérations de développement des terrains Renault.

Cette convention d'aménagement fixe réciproquement les droits et obligations respectives de la SAEM et de la Ville et permet à la SAEM d'être le bras ouvrier de la Ville dans l'aménagement de ces terrains. Cette opération, prévue pour durer jusqu'en 2018, a connu des vicissitudes, liées aux conjonctures politiques, à l'état économique du pays. Elle a ainsi pris du retard sur certains points et de l'avance sur d'autres. A la suite de plusieurs avenants, actés au cours de sa maintenant longue existence, cette convention a permis l'absorption de l'aménagement du quartier du Pont de Sèvres et a porté à 15 ans sa durée

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

(avenant numéro 2). Ce deuxième avenant prévoit aussi qu'en cas d'inachèvement à son terme de l'opération, la convention pourrait être prorogée de manière expresse.

Cette convention arrivera à son terme le 20 avril 2019. Je faisais tout à l'heure état d'impedimenta nous dépassant. Nous pouvons citer l'arrivée de la station de métro du Grand Paris, annoncée par le Président SARKOZY pour 2018. Le gouvernement AYRAULT a toutefois décidé de le reporter à l'horizon 2020, au-delà du terme de la convention. Je peux aussi faire état de la non-libération de certains terrains de l'îlot M par la société Renault ainsi que des difficultés dans l'implémentation des programmes du quartier du Pont de Sèvres. Les syndicats de copropriétaires et les multiples ASL au niveau de la Cité du Pont de Sèvres ont considérablement retardé les projets. Je pourrais aussi évoquer certains recours déposés contre des permis de construire, notamment celui concernant le R4. Ce recours allongera nécessairement cette opération.

Par ailleurs, je voudrais évoquer un point qui n'avait pas été prévu à l'origine, mais qui aurait peut-être dû l'être, à savoir que le projet d'une SAEM, qui devait disparaître en 2023, alors que la convention d'aménagement devait prendre fin en 2018, n'était pas vraiment justifié sur le plan pratique comme sur le plan juridique. En effet, la SAEM, au terme de la convention d'aménagement, n'aurait plus de raison d'être. C'est la raison pour laquelle nous sommes aujourd'hui dans l'obligation de vous proposer cet avenant, qui relève du bon sens. Grâce à celui-ci, nous allons pouvoir mener l'opération d'aménagement de la ZAC Seguin-Rives de Seine à son terme, compte tenu des péripéties et aléas que je viens d'énumérer. Je vous propose d'approuver cet avenant qui nous permettra de conduire l'opération jusqu'à son terme.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame SHAN.

Mme SHAN : Notre groupe votera pour cet avenant qui s'avère nécessaire aujourd'hui. Je tenais toutefois à attirer votre attention sur un point qui aurait plutôt relevé des débats en commission plutôt qu'en Conseil municipal. A ce titre, ma remarque pourra – si vous le souhaitez – ne pas figurer au procès-verbal.

La Chambre régionale des comptes estime qu'il aurait été nécessaire de procéder à une mise en concurrence au moment de la mise en place de cette société d'économie mixte. Or, à l'époque, la théorie du in house avait prévalu. Elle n'aurait pourtant du concerner que des contrats s'appliquant à des entités entièrement détenues par la personne publique demanderesse. L'avenant pourrait donc être en danger au cas où quelqu'un faisait valoir qu'à l'origine, on pouvait exclure la SAEM du champ d'application des marchés publics.

Par ailleurs, dans la délibération (page 2), il serait à mon avis bon de changer l'expression « en 2018 » par « pour 2018 » à la ligne 13.

M. BAGUET : La question de la mise en concurrence de la CPA s'était posée à l'époque. Le Maire d'alors, Jean-Pierre FOURCADE avait conclu cette CPA avec la SAEM, ce qui a été contesté par la suite, au travers de la décision de la Cour de justice européenne avec l'arrêt Stadt Halle en 2005. Depuis, la Chambre régionale des comptes a examiné les comptes de la SAEM et a repris cette question dans ses remarques. Il s'agissait donc d'une simple remarque non contraignante. Nous avons bien fait de ne pas la suivre. De nombreuses autres SEM de France sont concernées, comme Lyon Confluence.

Depuis, la directive européenne a été modifiée. Dans une directive en date du 15 janvier 2014, il a été expliqué que la mise en concurrence n'est pas obligatoire compte tenu des liens unissant les sociétés d'économie mixte et les villes. En l'occurrence, la situation dans la ville de Boulogne-Billancourt répond à tous les critères fixés. La Ville est actionnaire à 74,97 %. La SAEM est présidée par le Maire et la convention publique d'aménagement a été approuvée par le Conseil municipal. Ceci crée des liens suffisamment forts pour considérer la SAEM comme un service municipal. Cette nouvelle décision européenne devrait régler de manière définitive ce problème qui pose question à de nombreuses sociétés d'économie mixte. Nous n'allons pas pour autant remettre en cause l'opération.

Nous avons déjà passé le cap de la moitié du calendrier et nous allons donc poursuivre dans les mêmes conditions, ainsi que la Chambre régionale des comptes l'avait bien compris. Je remercie Monsieur MOUGIN et met aux voix la délibération.

La délibération n° 30 est approuvée à l'unanimité.

31. ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ À LA COLLECTIVITÉ LOCALE N°9 - ANNÉE 2013 - RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE DES PRÉROGATIVES DE PUISSANCE PUBLIQUE

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Ce compte-rendu vous est présenté chaque année. Pour la première fois, l'activité décrite correspond très exactement à l'année calendaire, afin de mettre la Ville en conformité avec les observations de la Chambre régionale des comptes à cet égard.

Vous noterez à la lecture de ce document que l'opération

séance du 7 mai 2014

évolue de manière progressive, d'ouest en est. Le Trapèze ouest est pratiquement achevé, à l'exception de l'îlot D3b, qui sera prochainement livré. Le Trapèze est sorti de terre, avec la livraison des immeubles Ardeko et Kinetik, en face du Trapèze ouest et qui donnent le ton de ce que sera le Trapèze est, qui abritera à terme l'école de la biodiversité et le centre paroissial.

Sur le quartier du Pont de Sèvres, l'espace Forum a ouvert ses portes en 2013. De nombreuses actions de communication ont été menées vis-à-vis des amicales de locataires en vue de la rénovation du Forum haut et la réhabilitation des tours General Electric. Le chantier, très impressionnant, a débuté. Il va modifier complètement la perception que les Boulonnais auront en entrant dans la ville par le Pont de Sèvres. En effet, ces éléments architecturaux, qui avaient passablement vieilli, redeviendront des éléments emblématiques de la Ville.

Je signale que cette opération Seguin Rives de Seine a reçu en septembre 2013 le trophée national du label Eco-quartiers, récompensant ainsi les engagements pris en faveur du développement durable sur l'ensemble de la ZAC, prix remis par la Ministre de l'époque Cécile DUFLOT. A mesure que les immeubles sont livrés, la population croît et nous voyons aujourd'hui naître un quartier avec une vie autonome, dépourvu de travaux dans sa partie ouest. Ce nouveau quartier vient compléter la Ville, en harmonie avec le reste de la commune.

Sur le plan comptable, je vous invite à vous reporter au tableau A3 à la fin du document. Y figurent l'ensemble des opérations réalisées en 2013 et prévues sur les 10 années à venir, pour tenir compte de la délibération que nous venons de voter. Il est intéressant de noter que les mobilisations des emprunts et prêts sont conformes aux estimations de l'an dernier. La ligne de trésorerie de 110 millions d'euros, largement débattue, a été mobilisée à 100 % pour bénéficier d'avantages financiers. Toutefois, la trésorerie demeure positive. Nous avons mobilisé une partie des prêts PRU (puisque le Pont de Sèvres fait l'objet d'une convention ANRU).

Le document reprend le lissage des remboursements, compte tenu des évolutions programmatiques. Une partie des prêts PRU a donc été mobilisée, mais la SAEM pourrait, compte tenu de sa bonne santé et des appréciations portées dans les rapports concernant sa gestion, avoir davantage recours à l'aide des banques. Plus de 33 millions d'euros de prêts PRU ont été contractualisés et la santé de la SAEM lui permettrait de mobiliser davantage de fonds au besoin. Ce n'est toutefois pas le cas. Le CRACL fait état d'un besoin de trésorerie autour de 150 millions d'euros remboursés à la fin de l'opération, comme cela avait été prévu l'année dernière.

Ce compte rendu fait état d'une gestion tout à fait satisfaisante et de perspectives, pour reprendre les termes de Standard & Poor's, « parfaitement stabilisées ». Malgré ce qui a pu être dit ici et là et malgré ce que certains ont essayé de faire croire, les banquiers ne se sont pas laissés influencer et continuent à nous faire confiance, voyant que l'opération avance sereinement, mais sûrement, sur des bases financières totalement étayées. Nous sommes maintenant dans une nouvelle dynamique depuis la fin mars.

M. BAGUET : Merci, Monsieur MOUGIN. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame JAILLARD et Monsieur LAURENCIN ainsi que Madame SHAN.

Mme JAILLARD : Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec ce compte rendu de la SAEM (CRACL), notre groupe « La ville citoyenne » ne peut que déplorer une fois de plus l'écart entre les engagements pris devant les Boulonnais et les véritables réalisations de la Majorité, dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC Seguin-Rives de Seine. Nous souhaitons insister sur les trois constats suivants :

- Les retards accumulés sur l'opération ;
- Le déséquilibre dans la répartition bureaux-logements ;
- Les surcoûts financiers.

Premièrement, nous ne pouvons que déplorer les retards accumulés sur cette opération. Dans l'exposé de la précédente délibération, Monsieur le Maire adjoint exposait l'ensemble des retards et en tirait la conclusion que la convention entre la Ville et la SAEM devait être prolongée d'avril 2019 à avril 2023, soit quatre ans de retard. Le retard est en réalité plus important lorsque l'on compare les plans de trésorerie dont vous parliez à l'instant. En 2008, il était présenté devant le Conseil municipal le fait que la SAEM percevrait des recettes de charges foncières de la part des promoteurs jusqu'en 2013 inclus. En 2014, il est présenté devant le Conseil municipal que la SAEM percevra des recettes de charges foncières de la part des promoteurs jusqu'en 2022, soit 9 ans de retard. Rendez-vous compte, mes chers collègues. Que de temps perdu !

Deuxièmement, du temps doublement perdu, puisque nous ne pouvons que déplorer la frénésie continue dans la construction de bureaux, sans tenir compte de la conséquence directe sur notre commune, à savoir les flux de population domicile-travail. En 2008, le programme de construction sur le périmètre de la ZAC prévoyait de réaliser 1,7 mètre carré de logement pour 1 mètre carré de bureau. En 2014, le programme de construction prévoit désormais de réaliser seulement 1,15 mètre carré de logement pour 1 mètre carré de bureau. J'attire votre attention sur la non-prise en compte dans ce calcul des 80 000 mètres carrés

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

des tours du Pont de Sèvres, en cours de réhabilitation et qui accueilleront notamment les salariés de General Electric et qui font votre fierté, ainsi que vous le rappeliez dans l'exposé de la délibération.

Or, nous savons tous que la répartition entre la population résidente et la population active non résidente est dès à présent déséquilibrée sur notre commune, entraînant des flux de population domicile-travail d'ores et déjà importants au quotidien. La politique de la majorité conduit à renforcer encore le déséquilibre – et ce de manière très significative – sans pour autant apporter de solutions aux encombrements à venir. Il a même été rappelé à juste titre, dans la précédente délibération, que le Grand Paris Express n'est prévu qu'à l'horizon 2020.

C'est pourquoi notre groupe « La ville citoyenne » vous demande de présenter au Conseil municipal un document chiffré, spécifique, sur la gestion des flux domicile-travail à Boulogne-Billancourt et, en particulier, sur le quartier Pont de Sèvres-Rives de Seine.

Troisièmement et contrairement à ce qui a été dit par Monsieur le Maire adjoint, nous ne pouvons que déplorer les surcoûts financiers liés à l'opération, supportés en particulier par notre commune :

- +15 millions d'euros entre 2008 et 2014 pour la participation totale de la ville de Boulogne-Billancourt,
- +47 millions d'euros entre 2008 et 2014 pour l'encours de dette totale.

Ces surcoûts sont d'ores et déjà actés dans le plan de trésorerie en 2014, tandis que les recettes à percevoir dans les années futures restent hypothétiques au vu des incertitudes pesant sur l'avancement de l'opération. Conformément à notre programme électoral, nous vous incitons à la plus grande vigilance pour la préservation de l'équilibre financier. Nous proposons notamment la renégociation de la dette de la SAEM.

M. LAURENCIN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est avec beaucoup d'appréhension que je me suis plongé dans ce document au nom barbare, d'autant que je n'ai pu profiter de la formation évoquée plus tôt. Je veillerai à rattraper le temps perdu.

J'ai trouvé le document très complet et intéressant, même s'il ne répond pas à toutes mes questions. J'ai peut-être lu de manière un peu rapide ce gros document. Mes propos seront donc ce soir assez techniques.

Ma première remarque a trait à la première recommandation

de la Chambre régionale des comptes prévoyant un avenant chargé de préciser les acteurs qui supportaient les risques de l'opération concédée. Je souhaitais savoir ce qu'il en est de cette question.

Ma deuxième remarque se rapporte à l'annexe 4, évoquée plus tôt. Autant je comprends que les honoraires, études et frais financiers augmentent au fil du temps, autant je me pose des questions sur les charges foncières. Du CRACL numéro 8 au CRACL numéro 9, il apparaît que les charges foncières sur l'ensemble de la période progressent de 20 millions d'euros. Ce chiffre demande un complément d'explication.

Mme SHAN : J'ai cinq courtes questions à poser sur divers points et deux précisions à apporter. Ma première question porte sur le Square Com. J'aurais souhaité que nous fassions le point sur ce dossier, d'autant qu'il est fait mention d'un recours devant le Conseil d'Etat contre l'ordonnance du Tribunal administratif. Notre groupe soutient cette démarche, car il est attaché à la préservation du bâtiment Vasconi. Je m'étonne d'ailleurs que des problématiques de dépollution justifient la destruction de ce bâtiment. En effet, en 2006, Pierre GABORIT et Marie-Hélène VOUETTE avaient porté un recours sur l'insuffisance de la dépollution sur la ZAC. Le Préfet avait alors indiqué que celle-ci était suffisante, conduisant au retrait de ce recours. Pourquoi la réponse est-elle aujourd'hui différente ?

Ma deuxième question concerne le collège sur Ilot V nord. Si la décision du Conseil général venait à tarder, serait-il envisageable de créer sur ce terrain, après démolition du bâtiment parking V9, des jardins partagés temporaires pour que cette partie de l'avenue Emile Zola soit un peu plus vivante et rayonnante en période transitoire ? En effet, ce lieu est aujourd'hui très triste.

S'agissant des commerces, je souhaiterais d'une part que nous fassions le point sur l'avancement de la question du potager du parc de Billancourt, qui a bénéficié d'une convention d'occupation temporaire du domaine public le 12 septembre 2011 pour le local situé avenue Lefauchaux, toujours désaffecté. Celui-ci ne pourrait-il servir à des activités ou des initiatives associatives dans l'attente ? D'autre part, le passage Aquitaine en ses deux parties, de part et d'autre du Forum bas, est notamment cité en tant que cause de la prolongation de la convention publique d'aménagement dans la délibération citée plus tôt. Or, il joue aussi un rôle d'élément structurant de l'offre commerciale du nouveau quartier. Y a-t-il lieu de s'inquiéter sur sa réalisation, tant en raison des délais qui semblent s'allonger que de son coût.

Ma quatrième question porte sur les passerelles. J'ai trouvé le rapport peu optimiste sur la question de la passerelle rive

séance du 7 mai 2014

droite et plus positif sur celle rive gauche, bien que, pour cette dernière aucun coût prévisionnel ne soit avancé. Quel serait-il et pouvez-vous étayer l'idée qu'elles seront effectivement un élément de desserte de l'île Seguin ?

Ma cinquième question concerne le quartier du Pont de Sèvres. Quelles peuvent être les conséquences de l'absence de signature du quatrième avenant dit de prorogation sur l'avenant de clôture de l'ANRU ? Cet avenant, que le Conseil municipal avait validé en décembre, permettait de poursuivre le dépôt et l'instruction des subventions de l'ANRU. Il était rendu nécessaire, car la limite d'engagement de l'opération financée par l'ANRU était fixée au 31 décembre 2013.

Enfin, je tenais à préciser que l'examen du CRACL est l'occasion pour notre groupe de réaffirmer notre opposition à la réalisation d'un espace sportif de dimensions 55mX70m sur le parc de Billancourt Est. Nous l'avons déjà largement développée et je ne reprendrai pas ici tout notre argumentaire. Pour terminer, je voulais apporter une information concernant l'avancement de la réalisation du lycée. Le jury de première phase qui va déterminer les cinq équipes d'architectes admises à concourir se réunit le 20 mai. Monsieur le Maire, vous ou votre représentant y êtes invité.

M. BAGUET : Merci, Madame SHAN. Monsieur MOUGIN, répondez d'abord à Madame JAILLARD.

M. MOUGIN : Je viens d'expliquer ce qu'il en est des retards, mais il n'est de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Tous les retards s'expliquent. Lorsque nous apprenons que la station du Grand Paris Express ne verra pas le jour en 2018, mais en 2020, du fait d'une décision de Jean-Marc AYRAULT, Premier ministre socialiste, je n'ai pas l'impression d'avoir commis une erreur.

Traditionnellement, la livraison d'un immeuble de cinq étages est retardée de six mois. Sur une opération d'une telle ampleur, sur 55,5 hectares, la survenue de quelques retards, modifications, compte tenu de l'évolution du climat général et du contexte général dans lequel nous nous situons ne me paraît pas très pénalisante. Je ne souhaite pas que l'opération s'achève en 2018 si cela signifie que la Ville doit renoncer à une station du Grand Paris Express. Cela serait un peu absurde. Nous aurons donc cinq ans de retard. Je crois que nous pouvons dire que nous construisons pour plusieurs siècles, 100 ou 200 ans. Nous sommes en passe d'aménager un quartier dans le cadre d'une opération d'une ampleur quasi inédite de nos jours, certainement pas en région parisienne.

Nous allons prendre cinq ans de retard par rapport au calendrier prévu en 2004. N'y voyez pas une critique à l'encontre de nos prédécesseurs, qui n'avaient pu prévoir certaines évolutions.

Nous avons modifié le calendrier et nos visées, pour prendre en compte des paramètres. Si nous ne perdions que cinq ans pour une opération de cette ampleur, cela ne serait pas grave. Je note tout de même que nous aurions pu faire l'économie de certains retards, dus notamment aux brillantes plaidoiries de Monsieur GABORIT, qui siège dans ce Conseil. Nous aurions pu nous passer des impedimenta juridiques qui nous obligent à prendre des positions sur l'avenir de l'île Seguin. Ces retards sont directement imputables à certains qui se reconnaîtront.

S'agissant du déséquilibre entre bureaux et habitations, Monsieur le Maire a rappelé que la Majorité était contre une augmentation de la démographie. Le territoire de 618 hectares qui est celui de la Ville est contraint par ses frontières naturelles ou artificielles. Plus nous mettrons d'habitants dans la cité et plus nous aurons de mal à vivre ensemble. Le mal vivre que nous pouvons ressentir à certains égards dans la ville en général et à Boulogne-Billancourt en particulier est dû à la densification du territoire. Pour accroître le nombre d'habitants, il faut construire en hauteur. Or, les Bouloonnais sont farouchement opposés aux élévations d'immeubles. C'est un sujet qui nous renvoie à la révision générale du PLU. Si l'on imaginait que des bureaux étaient remplacés par des habitations, encore faudrait-il se demander dans quelle optique. Aujourd'hui, le plan d'aménagement des transports en commun avec le bus à haut niveau de service, avec le réseau du Grand Paris Express et avec le remplacement des rames de la ligne 9 va permettre d'améliorer les flux de circulation pour ceux qui viennent travailler à Boulogne-Billancourt. Il est vrai que leur nombre est important, dans une ville dont les bureaux sont occupés à plus de 90 %. Je ne serai pas celui qui densifiera Boulogne-Billancourt à outrance. Le Maire est sur cette même ligne. Boulogne-Billancourt doit préserver une densité raisonnable, alors que la gauche à la Région veut nous imposer un enfer urbain surdensifié. C'est inadmissible et nous n'irons pas dans ce sens. Nous allons donc continuer avec les ratios que vous venez de rappeler, Madame JAILLARD et les bureaux programmés seront bien construits, car ils séduisent le marché à peine mis à la location. Nous continuons et nous assumons cette politique.

S'agissant des finances, il est indéniable que nous avons procédé à des augmentations de trésorerie dans le cadre de cette opération longue. Nous avons mobilisé beaucoup de crédits pour l'opération ANRU, avec 40 millions de prêts mobilisables sur cette opération. Notre trésorerie doit faire face à des décalages, comme celui constaté entre la fin de la réalisation du Trapèze ouest et le démarrage du Trapèze est. Nous ne devons qu'à l'interventionnisme du Maire, à qui il faut rendre hommage, le fait que le chantier du Trapèze est ait démarré en pleine crise immobilière, plus rapidement que les promoteurs immobiliers ne le souhaitaient. Ces

derniers se faisaient vraiment tirer l'oreille pour débiter cette opération. Sans notre ferme insistance sur cette question, nous connaîtrions aujourd'hui des décalages de trésorerie autrement plus importants. Le décalage présenté par rapport à l'ensemble de l'opération reste très raisonnable et il est considéré comme tel par tous nos partenaires bancaires. Nous n'avons pas de doutes à avoir sur ce point.

Pour répondre à Monsieur LAURENCIN, je laisserai la parole à Monsieur le Maire concernant les recommandations de la CRC. S'agissant des 20 millions d'euros apparaissant dans le CRACL, nous avons effectivement connu une augmentation de la valorisation du foncier. Cela s'explique simplement. Malgré les vicissitudes, le chantier avance. Le permis a été déposé pour le R4. Les travaux de la Cité de la Musique ont démarré. Nous savons aujourd'hui mieux que par le passé ce que ces opérations nous apportent en termes d'activité et nous permettent de recaler en termes de charges foncières pour les bureaux.

Nous avons aussi revalorisé les charges foncières pour les bureaux, tout en demeurant dans l'enveloppe du droit d'option de DBS. En réalité, nous étions face à une sous-estimation et nous parvenons aujourd'hui à retourner sur des valeurs réelles, au plus proche de la réalité du futur aménagement de l'île Seguin, avec un PLU de 255 000 mètres carrés. Nous voyons aujourd'hui que la pointe amont comme la pointe aval sont fixées dans leur taille tant en activités qu'en bureaux. Cela nous laisse aussi le soin de savoir ce qui adviendra du reste de l'île en termes de bureaux comme d'activités. Les 20 millions d'euros supplémentaires permettent de mieux refléter la réalité, plutôt que les prévisions que nous avions voulues restreintes dans les précédents CRACL.

M. BAGUET : La parole est à Mme JAILLARD.

Mme JAILLARD : Je voulais répondre sur ces quelques points.

M. BAGUET : Si nous partons dans cette logique, nous n'allons jamais terminer. Je vais simplement apporter un complément aux propos de Monsieur MOUGIN, qui répondent parfaitement à mon sens aux deux premières interventions. Vous évoquez des coûts supérieurs aux estimations d'origine, notamment pour l'opération ANRU. Madame SHAN pourra vous remettre les délibérations votées à ce propos lors du mandat précédent.

Lorsque nous avons signé la convention ANRU, en juillet 2008, juste après notre élection, nous n'avions pas prévu l'augmentation du coût des travaux. Entre 2008 et 2013, celle-ci s'est élevée à 15 millions d'euros sur les 120 millions d'euros de travaux prévus à l'origine. Lors du comité de pilotage

rassemblant tous nos partenaires ANRU (Caisse des dépôts et consignations, Conseil général, Conseil régional...), j'ai demandé que chacun participe à hauteur de sa contribution au paiement de ces 15 millions d'euros supplémentaires des coûts de travaux. Personne n'a souhaité le faire. Fallait-il alors suspendre l'opération au milieu du gué ? Nous n'avons pas fait ce choix et les habitants en sont ravis. Ces 15 millions d'euros supplémentaires sont à la charge de la Ville.

Il ne s'agit donc en rien d'un dérapage des montants des travaux, mais bien une actualisation du coût des travaux en fonction de la progression 2008-2013. Ceci n'est pas propre à la ville de Boulogne-Billancourt. Toutes les communes ayant signé des conventions ANRU se retrouvent dans une situation similaire.

Concernant la modification de l'équilibre bureaux-logements, Gauthier MOUGIN a parfaitement répondu. L'équipe municipale précédente avait déjà procédé à une transformation de logements en bureaux. Pour ma part, j'ai pris une décision similaire peu de temps après notre élection en 2008. Nous avons ainsi transformé 30 000 mètres carrés de logements en 30 000 mètres carrés de bureaux. Nous nous en réjouissons, lorsque nous constatons que les bureaux sont occupés à 92 % aujourd'hui sur le Trapèze. Cela apporte de l'activité économique et de la vie.

Les commerçants du Pont de Sèvres, évoqués plus tôt par Madame SHAN, sont ravis de voir que les anciennes tours GE, appartenant aujourd'hui à la BNP, sont aujourd'hui en cours de réhabilitation. Elles se vidaient progressivement depuis 2003. Ces 80 000 mètres carrés vides représentaient la fuite de 4 000 emplois environ. Or, ces milliers d'emplois font vivre les commerçants. Marie-Laure GODIN, Sylvie ROUGNON et moi-même avons rencontré récemment la libraire, qui nous a dit avoir hâte et s'est réjouie du début du chantier de réhabilitation. Pour elle, cette réhabilitation lui permettra d'augmenter son chiffre d'affaires et de sortir la tête de l'eau. Je suis très fier que ces 80 000 mètres carrés de bureaux soient déjà loués pour le 1er septembre 2015. C'est pour nous tous une bonne nouvelle.

Je suis donc très cohérent s'agissant de cet équilibre. J'estime que nous devons limiter la densification à Boulogne-Billancourt. Sinon, nous le paierons cher en termes de qualité de vie, d'incivilités, de circulation. Tous ces points sont liés. Nous savons que les salariés de bureaux se déplacent plus facilement en transports en commun, surtout avec l'arrivée prochaine de la gare du Grand Paris Express.

L'intervention de Monsieur LAURENCIN contenait deux points. Nous avons retenu la même base de calcul, en prenant chaque année le droit d'option de DBS. Lorsque la

séance du 7 mai 2014

Ville a modifié le PLU de 2004 sur les 74 hectares de la ZAC, en comptant les 10 hectares du Pont de Sèvres et les cinq hectares de l'échangeur, la Ville a autorisé la construction de 842 000 mètres carrés (bureaux, logements, commerces, activités). Renault a alors cherché des promoteurs pour porter financièrement ce projet. Trois sociétés ont été présélectionnées Heinz, Nexity et Vinci. Une quatrième, ICADE, filiale de la Caisse des dépôts et consignations, s'est greffée au groupement quelques semaines plus tard. Ces quatre sociétés forment le groupement DBS.

DBS a préacheté les droits à construire pour les 842 000 mètres carrés détenus par l'entreprise Renault, fixant un prix. Par la suite, la Ville a souhaité acquérir, ce qui était une bonne chose, l'île Seguin. Nous venons d'acheter récemment les derniers mètres carrés demeurés propriété de Renault après le départ de la Fondation Pinault. Celle-ci avait proposé d'acheter pour 2,5 millions d'euros les 2,35 hectares de la pointe aval. Après son retrait, Renault a proposé de vendre à la commune le même terrain pour 15 millions d'euros. En quelques mois, le prix avait ainsi augmenté de 12,5 millions d'euros.

La Ville s'est engagée à acheter ce terrain. Une partie du paiement a été réglée par la cession d'un terrain de 1 000 mètres carrés pour y construire 6 000 mètres carrés de bureaux, sur la base de 1 500 euros/mètre, soit 9 millions d'euros hors taxes, réévalués au coût de la construction payée récemment 12 millions d'euros. La Ville est ainsi devenue propriétaire de la totalité de l'île.

Toutefois, les promoteurs ne l'ont pas entendu de cette oreille. Ils ont accepté que la Ville devienne acquéreuse de l'île, mais y ont mis plusieurs conditions, parmi lesquelles une clause de retour à meilleure fortune. Ainsi, si la Ville et la SAEM devaient dégager des bénéficiaires sur l'île Seguin, les promoteurs récupéraient jusqu'à 50 % des profits, en fonction de paliers successifs. J'ai réussi à faire disparaître cette clause gênante il y a deux ans. De même était inscrite une clause de rachat pour tout ce qui ne concernait pas les activités culturelles, avec des prix déterminés, indexables sur le coût de la construction. Ce sont ces prix de référence que nous retenons chaque année dans le cadre du CRACL. La référence ne change pas, mais les prix augmentent d'une année sur l'autre, ce qui génère une augmentation des recettes foncières.

Dans le même temps, nous y voyons plus clair. Vous parliez des 20 millions d'euros de recettes foncières supplémentaires. Il faut savoir que j'ai délivré tous les permis de construire. Le Trapèze ouest est totalement terminé et il ne reste plus que l'immeuble D3 en fin de construction. Il a pris un peu de retard, puisqu'il devait être livré au mois de juin 2014. Il devrait être en fin de compte livré à l'automne ou à la fin

d'année. Les écoles devront intégrer cette livraison décalée. Sur la partie est, la totalité des permis de construire ont été délivrés.

La Ville encaisse des droits de participation, car pour chaque mètre carré construit, les promoteurs participent à l'équilibre final de la ZAC. La totalité des permis de construire a été délivrée sur la partie est. Il ne reste plus que des îlots épars et nous allons revenir sur l'îlot AA dans quelques instants. Ces données nous permettent d'affiner d'une année sur l'autre en fonction des permis de construire délivrés. Il n'y a plus de permis de construire à délivrer sur le Trapèze ouest comme sur le Trapèze est. L'opération est quasiment bouclée. S'agissant de la recommandation de la CRC, un débat s'est noué entre nos avocats et les magistrats de la CRC. Je me suis même rendu à Noisiel, en Seine-et-Marne, où siège la Chambre régionale des comptes pour apporter cette précision, à savoir qu'il est évident que la SAEM est responsable in fine du bilan de l'opération et non la Ville, la SAEM étant une société pleine et entière, même si la Ville en est actionnaire. Les magistrats souhaitaient cette précision et, à la demande de la Présidente, nous avons fini par accepter une recommandation. Je lui ai fait savoir que l'avenant serait présenté au Conseil d'administration de la SAEM et au Conseil municipal. Toutefois, nos avocats sont formels sur ce point. Toutes les jurisprudences estiment que la SAEM est responsable du résultat final.

Madame SHAN, je vous remercie de votre soutien et de votre question sur le Square Com. Il nous faudrait être unanimes pour défendre le Square Com. Je rappelle qu'il a été vendu de manière précipitée par Renault à un fonds de pension anglais, qui s'est lancé dans une opération délirante. Son prix était de 75 millions d'euros pour 14 000 mètres carrés d'activités et 3 000 mètres carrés de bureau. Au total, cela représente 4 000 euros le mètre carré (même si le prix du mètre carré d'activités et celui des bureaux n'est pas le même). Il faut ajouter à cela le coût de construction. Cela risque de faire un programme très coûteux.

Ce fonds de pension s'est en tout cas précipité sur le bâtiment et a acheté sans condition suspensive. Je me suis entretenu à plusieurs reprises avec le secrétaire général de Renault à ce sujet, m'étonnant de cette démarche un peu rapide dont la Ville a été entièrement tenue à l'écart. Certes, il n'a jamais été prévu que la Ville soit associée à l'avenir du Square Com. La courtoisie aurait tout de même pu amener Renault à nous informer. Une fois l'achat finalisé et une fois que Renault a eu encaissé le chèque, le nouveau propriétaire m'a fait part de son intention de construire une tour de 70 000 mètres carrés. J'ai opposé un refus à cette idée et le propriétaire m'a expliqué avoir acheté ce bâtiment sur cette base.

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Ces 75 millions d'euros pour 70 000 mètres carrés représentent en effet un coût proche d'un millier d'euros par mètre carré, ce qui semblait cohérent.

J'ai répété qu'il n'en était pas question. Une autre tour était en effet programmée, la tour Jean Nouvel. L'équipe précédente avait en effet prévue que deux tours seraient érigées sur le Trapèze, la tour Jean Nouvel, de même qu'une autre tour prévue dans le PLU de 2004, encore en vigueur aujourd'hui. Cette deuxième tour devait voir le jour sur la parcelle D5 au niveau du pont Daydé. Elle devait faire une centaine de mètres de hauteur, tout comme les tours du Pont de Sèvres et la tour Jean Nouvel. Cet investisseur pensait donc pouvoir réaliser cette troisième tour. Malgré mon refus, il réclame avec insistance une modification du PLU pour densifier le site. Depuis, il est parti en guerre affirmant que le terrain est pollué. Des études et des contre-études ont été réalisées et vous avez à juste titre rappelé le recours de Pierre GABORIT, que le Préfet avait rejeté à l'époque, considérant que les terrains avaient bien été dépollués. Il semblerait aujourd'hui que les services préfectoraux affirment aujourd'hui que le site est pollué. Nous souhaiterions avoir à ce sujet des études plus précises.

Si le fonds de pension anglais y voit son seul argument pour raser le bâtiment et mettre ensuite le couteau sous la gorge de la Ville pour reconstruire une tour, il se trompe. J'ai parlé avec le Préfet au téléphone et ai refusé de signer le permis de démolir. Le fonds de pension m'a alors attaqué devant le tribunal administratif. J'ai perdu et ai déposé un mémoire au Conseil d'Etat il y a une dizaine de jours.

Le Préfet m'a alors à nouveau téléphoné pour connaître mes intentions réelles concernant ce pourvoi. J'ai fait valoir que je voulais aller jusqu'au bout.

Madame SHAN, nous serions reconnaissants si vous pouviez faire passer un message à Madame Aurélie FILIPPETTI. En effet, 150 grands noms de l'architecture française ont signé une pétition qui devait être remise à la Ministre de la culture pour demander la préservation du bâtiment. Le cabinet de Madame FILIPPETTI a reçu la veuve de Monsieur VASCONI, comme moi, et son gendre, architecte, il y a quelques temps. Le cabinet s'est alors engagé à prendre position sur la sauvegarde de ce bâtiment. Or, Madame FILIPPETTI fait la sourde oreille. Le Préfet, auprès duquel je me suis enquis de cette démarche, m'a assuré qu'il n'avait rien entendu à ce propos. Il serait bon que le Ministère de la Culture, sans aller jusqu'à classer le bâtiment, car les conséquences seraient lourdes pour ce Ministère qui manque cruellement de crédits, préserve le bâtiment. Frédéric MITTERRAND avait lui-même lancé une procédure, qui n'avait pas été reprise par son successeur.

Vis-à-vis de ces 150 grands noms de l'architecture française, il serait bon que le Ministère de la Culture donne sa réponse. Cela nous aiderait beaucoup dans nos démarches. Je souhaiterais donc, Madame SHAN, vous charger d'un message à ce propos. Je compte sur votre intervention.

S'agissant du collège, les choses iront maintenant assez vite. Monsieur DEVEDJIAN est lui-même venu annoncer la construction de ce collège au mois de mars. Marie-Laure GODIN suit ce dossier de près. Madame BARODY-WEISS est la Vice-présidente en charge des collèges en même temps que Vice-présidente de GPSO. Je rappelle qu'à chaque fois que la ville de Boulogne-Billancourt souhaite mener une opération de type scolaire sur les terrains Renault, nous sommes obligés de payer, car cela n'a pas été prévu à l'origine. Nous avons acheté le terrain du lycée pour 13 millions d'euros pour le vendre à l'euro symbolique à la Région, qui va construire le lycée. Je vous remercie à ce propos de l'information que vous m'apportez. Jean-Paul HUCHON m'a confirmé que nous serions invités à participer au jury le 20 mai et nous enverrons bien sûr un représentant.

S'agissant du collège, il en va de même. Nous avons acheté l'îlot V nord sur la place Bir Hakeim pour 15 millions d'euros. Nous vendrons là aussi à l'euro symbolique ce terrain au Département. Certes, la Région va prendre en charge la construction du lycée et le Département celle du collège, mais il n'en reste pas moins que ceci représente 28 millions d'euros, soit plus de la moitié de la totalité des impôts payés par les Boulonnais.

Je suis prêt à recevoir des leçons de gestion. Si nous avions bien négocié la ZAC au départ, nous n'aurions pas à payer 28 millions d'euros, comme c'est le cas aujourd'hui. Nous n'avons payé que la moitié du collège et il nous faut payer le solde de 7,5 millions d'euros d'ici la fin de l'année. Cela fait mal au cœur de dépenser 28 millions d'euros pour acheter des terrains, les céder gratuitement. Renault a suffisamment fait la culbute sur ces 840 000 mètres carrés et aurait pu nous faire cadeau des équipements publics destinés à la jeunesse de notre ville et de notre pays.

Sur ce sujet du collège, je suis toujours très inquiet des aménagements provisoires. Nous avons noué un accord avec Renault qui se sert encore aujourd'hui d'une partie du garage, qui n'est pas esthétique. Vous avez sur ce point tout à fait raison, Madame SHAN. Il faudrait trouver une solution. Nous avons implanté la permanence de quartier au rez-de-chaussée. La partie arrière a été un temps squattée. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, mais cela demeure un souci. Nous irons toutefois très vite.

S'agissant du potager du parc, vous avez raison de rappeler

séance du 7 mai 2014

la signature d'un accord le 12 septembre 2011. Nous avons ici un projet d'aménagement pour ce qui est aujourd'hui un cube en béton exposé au vent, fort peu esthétique et que nous pourrions utiliser à d'autres fins. Nous regrettons toutefois que l'opération précédente, à savoir le potager du parc, n'ait pu être menée à son terme.

S'agissant du passage Aquitaine et des inquiétudes des commerçants, les contacts sont réguliers. Tout ceci avance au rythme des choix de chacun. Il n'est pas évident pour ces commerçants d'envisager un déplacement, même sur une toute petite distance. Le changement de statut et de propriétaire des murs doit se faire dans la concertation, que nous menons actuellement.

Nous sommes effectivement pessimistes s'agissant des passerelles rive droite. C'est un pessimisme partagé, dans la mesure où cette passerelle entre le Pont de Sèvres et la pointe aval était déjà prévue dans le cadre du projet de la Fondation Pinault. Tadao ANDO avait prévu une telle passerelle. Nous avons repris cette idée pour la Cité musicale. Le Président du Conseil général est très exigeant et très impatient sur ce sujet. Notre problème tient à l'arrivée de la gare du Grand Paris, juste en dessous. Or, la construction de la passerelle nécessite l'édification de piliers. Ceux-ci reposeraient sur la gare à 28 mètres sous terre. J'ai évoqué ce sujet avec le nouveau Président du Conseil exécutif de la Société du Grand Paris. Nous travaillons avec les services du Conseil général, la SAEM et la SGP pour trouver la solution technique la plus adaptée et la moins coûteuse.

De fait, nous avons accéléré les travaux sur la passerelle rive gauche, côté Sèvres. Le projet historique de passerelle allant jusqu'à la gare T2 Pont de Sèvres était beaucoup trop coûteuse (17 millions d'euros), en courbe et en pente. La passerelle que nous voulons construire désormais débouchera sur un terrain du Conseil général pour desservir plus directement la gare Meudon Brimborion du T2. Cette passerelle coûtera 5,7 millions d'euros. Elle est financée, budgétée et figure dans le CRACL. Tout est bien prévu et le chantier démarrera le plus vite possible, avec une livraison en phase à quelques mois près avec la livraison de la Cité musicale, à l'été 2016.

Vous avez raison d'évoquer le 4^e avenant de l'ANRU. Le comité de pilotage s'est réuni avec les différents partenaires. Cela ne devrait donc pas poser de problème et se régler rapidement. Toutefois, il faudra tenir compte des redécoupages des quartiers ANRU. Le Préfet des Hauts-de-Seine m'a néanmoins confirmé que les engagements passés seront tenus. En revanche, nous risquons de perdre le label ANRU. Le communiqué du Ministre avec la liste des 700 quartiers ANRU devrait être bientôt publié.

S'agissant du terrain de sport du Trapèze, je ne souhaite pas revenir sur ce sujet, dont nous avons parlé de très nombreuses fois. Ce dossier a fait l'objet de documents contradictoires. Nous avons aussi évoqué le jury du lycée le 20 mai. Je pense que nous avons répondu à toutes les questions.

Mme JAILLARD : Je tenais tout de même à reprendre la parole. Je ne pointe pas les retards pour le plaisir, mais parce que j'ai fait des calculs que j'aurais aimé vous communiquer en commission. Très concrètement, nous pouvons prévoir sur la base des données dont nous disposons sur le Trapèze ouest, s'agissant de la part respective des logements et des bureaux (page 32 du CRACL : décomposition du programme de construction entre logements, bureaux et activités), que 11 200 personnes seront actives et résidentes. 21 500 personnes actives non résidentes devraient aussi arriver dans le quartier.

C'est à ce niveau que l'information sur les retards s'avère très intéressante et importante. Plus de 21 000 personnes vont venir à Boulogne-Billancourt chaque jour, non pas à vélo, comme l'a suggéré une Ministre en son temps, mais en transports en commun pour une partie d'entre elles. Ceux-ci n'arriveront pas en 2018, comme prévu, mais au mieux en 2020. Boulogne-Billancourt sera alors la première gare.

M. BAGUET : Madame JAILLARD, Monsieur MOUGIN vous a dit que cette gare devait être livrée en 2018 et les socialistes ont gelé le milliard d'euros d'affectations à la SGP. Jean-Marc AYRAULT a mis du temps à dégeler cette somme, ce qui explique le retard du chantier, avec une ouverture reportée en 2020. Ne nous reprochez pas des décisions gouvernementales sur notre projet. Je pourrais effectivement attaquer le gouvernement socialiste dans l'espoir du versement de dommages et intérêts.

S'agissant des autres retards, Gauthier MOUGIN a été très pudique. L'absent dans votre groupe ce jour est l'avocat des associations qui ont déposé des recours et bloquent l'opération. Il faut appeler un chat un chat. Vous êtes les responsables et vous nous accusez des retards. Un peu de pudeur, Madame JAILLARD.

Mme JAILLARD : Qu'allez-vous faire concrètement pendant les deux années...

M. BAGUET : Madame JAILLARD, retirez vos recours, demandez à Monsieur VALLS d'accélérer les procédures et nous serons contents, plutôt que de faire dans cette enceinte des réclamations sur des choses dont vous êtes responsables. Ça, c'est servir les Boulonnais. Il ne faut pas exagérer. Madame JAILLARD, ne rentrez pas dans ce jeu.

Nous vous expliquerons le dossier dans son intégralité, si vous ne le connaissez pas complètement.

Qui est responsable des retards de l'opération ANRU ? Qui refuse de payer ? C'est bien l'Etat, tout de même. Ces 15 millions d'euros sont payés par la Ville. Qui a les commandes sur le SDRIF et le fonds national de péréquation, de même que sur tout ce que la Ville subit aujourd'hui ? Ce sont bien vos amis politiques. Il faut vraiment un peu de modestie. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 31 est adoptée à la majorité.

Pour : 44

Abstention : 4 (Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)
Contre : 6 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Madame Isabelle WEILL, Monsieur Thierry SOLERE, Mlle Fatima CARDETAS, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN)

32. ZAC SEGUIN - RIVES DE SEINE - ÎLOT AA - ACQUISITION EN DÉMEMBREMENT DE PROPRIÉTÉ POUR UNE PÉRIODE DE 15 ANS DE 15 LOGEMENTS À CONSTRUIRE PAR LA SOCIÉTÉ ANONYME RÉSIDENCES LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES - GARANTIE DES EMPRUNTS - DROITS DE RÉSERVATION - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire,

Cette délibération, plus technique et moins passionnelle, a pour objet l'acquisition par la société Résidences le logement des fonctionnaires en démembrement de propriété d'un terrain sur l'îlot AA. Pour cette acquisition, la société RLF va mobiliser deux prêts auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant total de 1,17 million d'euros. Elle sollicite, comme à l'accoutumée, la garantie de la Ville pour l'emprunt de 420 000 euros relatif à l'acquisition de cinq logements PLUS. En contrepartie, la Ville bénéficiera d'un droit de réservation sur un logement PLUS de type T2, c'est-à-dire 20 % du programme, soit la norme en la matière. Cette opération concerne au total 15 logements PLUS et PLS.

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer les actes correspondants et d'approuver le principe de cette garantie d'emprunt.

M. BAGUET : Merci, Monsieur MOUGIN, y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ?

Non. Je mets aux voix.

La délibération n° 32 est approuvée à l'unanimité.

33. PARCELLE AV048 - SISE PLACE MARCEL-SEMBAT - PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA SOCIÉTÉ MAISONS LOFTS ATELIERS

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération a pour objet de proposer à votre approbation un protocole d'accord à passer avec la société Maisons lofts ateliers, relative à la parcelle dite de l'Eden café, sur laquelle la Ville a exercé son droit de préemption urbain, afin d'y réserver les futurs emplacements qui accueilleront le BHNS venant des quartiers Seguin-Rives de Seine pour repartir vers Saint-Cloud, passant par la place Marcel Sembat.

La Ville a opéré cette DIA. Un promoteur qui avait travaillé sur l'opération par le passé a estimé que cette DIA n'était juridiquement pas fondée. Il considérait avoir subi un préjudice par la même occasion. Partant du principe qu'un mauvais accord est toujours préférable à un bon procès et au vue de la saisine du Tribunal administratif sur cet acte important pour nous, dans la mesure où il permettra le passage du BHNS et dans la mesure où de telles opportunités ne se présentent que très rarement dans des cadres urbains aussi denses que celui de Boulogne-Billancourt, nous avons considéré qu'il était de notre responsabilité de pérenniser cette préemption urbaine. Dans cette optique, nous avons tout intérêt à passer un protocole d'accord, sans reconnaissance aucune des responsabilités des uns ou des autres. Il prévoit une contractualisation sur présentation des factures du promoteur ayant travaillé sur cette opération. Le protocole permettra l'indemnisation du préjudice supposé du promoteur, qui, en contrepartie, retire son recours, garantissant l'effectivité, la réalité et la stabilité de notre opération de préemption urbaine sur cet îlot.

M. BAGUET : Merci, Monsieur MOUGIN. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Madame SHAN.

Mme SHAN : Le 10 février 2011, le Conseil municipal avait lancé, au travers de la délibération numéro 12, une révision simplifiée du PLU sur cette parcelle, pour autoriser une construction qui devait se faire en retrait de celle qui occupe actuellement l'espace. En contrepartie, la Ville autorisait une construction plus haute que la construction actuelle.

Cette modification était rendue nécessaire à l'occasion d'une opération « de promotion immobilière lancée par un promoteur privé ». Vous aviez alors évoqué le fait qu'il avait été compliqué de faire aboutir la négociation, que la Ville l'avait suivie de près, en vertu de l'intérêt général.

séance du 7 mai 2014

Ma collègue Martine EVEN avait alors émis une réserve sur cette construction, car nous manquions à l'époque d'informations sur l'éventuelle TCSP qui aurait débouché sur la place Marcel Sembat. Vous lui avez alors répondu que l'un des objectifs était d'avoir, selon la formule figurant au PV de cette séance, « la possibilité sans débours un centime d'élargir l'espace public ».

Aujourd'hui, sans que l'on puisse considérer que l'aménagement de cette place soit une réussite et sans même en repenser un aménagement global, notre Conseil municipal estimerait donc que cet espace public, qui avait été dégagé à l'endroit actuel de la terrasse du café Eden, serait devenu inadéquat. Qu'est-ce qui a changé depuis le 10 février 2011 ? Pas le plan de référence de l'opération d'aménagement du Trapèze, qui présente un tracé de TCSP, celui-ci datant de 2001. Pas l'annonce d'un secteur d'étude TZen, inscrit au plan de déplacement urbain, puisqu'il a été proposé par le Conseil du STIF avant cette délibération de 2011. Il n'y a donc que l'inscription d'une ligne budgétaire d'un peu plus de 4 millions d'euros dans le contrat particulier Région/Département pour des études de faisabilité. Cela n'est toutefois que le corollaire du PDUIF. Je peine donc quelque peu à comprendre la logique, qui m'apparaît plutôt comme un revirement. A peine la DIA déposée par les vendeurs, la Ville a exercé son droit de préemption urbain sur une acquisition qu'elle avait elle-même accompagnée. C'est un peu rocambolesque.

Ne devrions-nous pas d'abord repenser l'aménagement de cette place avant de faire et défaire des délibérations ? Nous nous étions abstenus sous l'ancien mandat sur cette délibération qui concernait cette parcelle. Il en sera de même aujourd'hui. Entretemps, nous avons dépensé au moins ces 140 000 euros de dommages et intérêts et l'espace public à cet endroit est toujours aussi contraint. Si vous aviez suivi les oppositions (un groupe était contre et l'autre s'était abstenu), le PLU n'aurait pas été modifié ; le promoteur n'aurait pas pensé à acquérir cette parcelle et engagé des frais – accordons-lui une certaine bonne foi – et la Ville aurait économisé 140 000 euros.

M. BAGUET : Je ne vais pas reprendre toute l'histoire, mais vous mélangez tout, Madame SHAN. Je veux bien vous faire un cours particulier sur cette situation, mais vous savez tout de même que les projets ont évolué. A l'origine, il était prévu un tramway. C'est pour cela que la Mairie a, en 2004, me semble-t-il, acheté la crêperie au milieu de la rue, dont le titulaire du bail a changé en début de mandat. Ce projet n'a pu se faire, parce que le Maire de Saint-Cloud, ayant construit un nouveau commissariat, à l'époque refusait le passage du tramway par la rue Dailly. Le projet a donc été abandonné, ce que l'on peut regretter, puisqu'il s'agissait d'un beau projet, reliant Meudon-Bellevue, Marcel Sembat et Saint-Cloud.

Depuis, le STIF, ravi de voir un partenaire renoncer à ce projet, ne s'est pas empressé de faire avancer le dossier. Pendant des années, j'ai rencontré à de multiples reprises Jean-Paul HUCHON et d'autres responsables pour obtenir la réinscription de crédits d'études sur un nouveau mode de transport. Vous aurez pu constater que le projet de tramway a été abandonné pour un bus à haut niveau de service (BHNS), beaucoup plus mobile, partant de la gare de Meudon-Bellevue en direction de la ligne 9 du métro. Je remercie à ce propos la Région et le Département d'avoir inscrit 4 millions d'euros de crédits à l'automne 2013 pour des études autour du bus à haut niveau de service et le transport en déclivité, qui doit prolonger le BHNS de Meudon-Brimborion jusqu'à la gare de Meudon-Bellevue, qui assure la liaison avec Montparnasse.

En effet, les Boulonnais, en prenant le BHNS à Marcel Sembat pourront traverser la Seine jusqu'à Meudon, prendre le transport en déclivité pour retrouver une liaison directe jusqu'à Montparnasse. Madame JAILLARD parlait un peu plus tôt de la desserte de cet ensemble. Il s'agit là d'un élément complémentaire. Là aussi, on ne peut rien nous reprocher. Au contraire, nous avons mis toute l'énergie nécessaire pour débloquer le dossier. Pour autant, il est important que notre bus à haut niveau de service puisse prendre le virage entre l'avenue du Général Leclerc et la rue des Quatre cheminées. Ce virage est un peu étroit. Dans la mesure où nous n'avons pu faire porter l'opération précédente par un promoteur privé, dans le cadre de l'inscription de ces crédits, nous avons décidé de nous porter acquéreurs à la première opportunité de vente des murs se présentant.

S'agissant du PLU, il n'a pas été modifié, Madame SHAN. La procédure n'est pas allée à son terme. Croyez-moi bien, tout ceci est assez cohérent et nous ne faisons pas n'importe quoi. Nous ne prenons pas des délibérations n'importe comment. Nous essayons de servir l'intérêt général dans la perspective du futur. Je veux bien vous réexpliquer tout le dossier et les services sont à votre disposition pour répondre à vos questions sur ce dossier bien compliqué. Il faut en tout cas faire reculer ce café, d'autant qu'il n'est pas possible de passer entre le café et la sortie de la station de métro. Les gens râlent à ce propos. Il faut laisser tout ce coin respirer.

Quant à l'aménagement de la place Marcel Sembat, je vous laisse libre de votre jugement. Vous considérez qu'elle n'est pas bien aménagée. Vous aviez un contre-projet. Certaines personnes trouvent que cette place est très bien en l'état. D'autres estiment que c'est un peu moins bien. En tout cas, cette place est un peu plus sécurisée. La situation s'est donc améliorée, mais vous savez que ce n'est pas un dossier facile. Lorsque l'on favorise les piétons, on défavorise les automobiles et inversement. Nous essayons donc de faire au mieux.

Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 33 est adoptée à l'unanimité.

Abstention : 10 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Madame Isabelle WEILL, Monsieur Thierry SOLERE, Mlle Fatima CARDETAS, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN, Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)

34. DÉNOMINATION D'UNE RUE

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous avons précédemment dénommé un certain nombre de rues et de voies d'accès. Je vous propose aujourd'hui de dénommer à titre provisoire la traverse appelée « Jules Guesde », reliant la place Jules Guesde au Parc de Billancourt. Le terme « traverse » est ainsi conservé en écho d'une voirie analogue, également située dans ce quartier, la traverse Robert Doisneau.

Il est à noter que le groupe scolaire A4, dit à titre temporaire « Ecole des sciences et de la biodiversité » a fait l'objet de débats au sein de la commission. Celle-ci n'est pas parvenue à un consensus sur la dénomination de cet équipement. Nous attendons l'avis de la commission rassemblant l'ensemble des familles et de la communauté éducative pour arrêter un nom définitif pour cet établissement. Pour l'heure, nous vous demandons donc simplement de retenir le nom de la traverse Jules Guesde.

M. BAGUET : Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets donc ce dossier aux voix.

La délibération n° 34 est adoptée à l'unanimité.

35. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2013 CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES - BILAN DES CESSIIONS ET DES ACQUISITIONS - APPROBATION

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur

Quelques diapositives ont été préparées pour tenter d'éclairer autant que possible mon propos. La première reprend l'architecture et le calendrier de construction de ce compte administratif. Il est important de retenir que le document qui vous est présenté ce soir est un document technique, à savoir un document faisant état de l'exécution budgétaire de l'année 2013.

Il ne s'agit en aucun cas d'un document politique reflétant des orientations. Il retrace en fait les orientations prises.

Quatre grandes étapes pour la préparation du budget 2013 sont à retenir (février, mars, juillet et décembre).

Vous sont présentés ce soir deux documents, à savoir le compte administratif et le compte de gestion qui sera évoqué dans une délibération suivante.

Les principaux éléments de contexte qui ont dicté la préparation de ce budget et son exécution tiennent tout d'abord au gel des transferts de l'Etat en 2013. Nous observons à ce titre une baisse des dotations et participations de 0,1 % de compte administratif à compte administratif, alors même que la population de Boulogne-Billancourt augmente. Je voulais aussi souligner un exemple significatif de dotation constante ou en baisse, avec la dotation globale de fonctionnement qui, en 2013, est demeurée au même niveau qu'en 2012, signe d'une croissance ralentie, alors que la population de la Ville a dans le même temps progressé de plusieurs milliers d'habitants. Il est important de constater que cette dotation croît de moins en moins vite, voire baisse, car celle-ci représente tout de même 10 % du budget de fonctionnement de la Ville. Les allocations compensatrices ont pour leur part diminué de près de 6 % de CA à CA.

Le deuxième élément structurant tient à l'augmentation des dépenses au titre de la péréquation. Pour l'année 2013, de manière directe ou indirecte, la Ville a donné un peu plus de 10 millions d'euros à des tiers. Elle a ainsi versé directement 8,5 millions d'euros au titre du fonds de solidarité de la région Ile-de-France. Elle a également versé indirectement 1,7 million d'euros au titre du fonds de péréquation intercommunal. Ces sommes se matérialisent en fait par une diminution du fonds de concours de GPSO. Nous en reparlerons par la suite.

Il faut aussi noter le maintien de la solidarité communautaire, puisque cette dotation a été maintenue au même niveau qu'en 2012, alors même que la Communauté d'agglomération a dû supporter des dépenses plus importantes, notamment au titre de la péréquation. La Communauté d'agglomération a accepté de prendre à son compte 35 % du montant qui aurait dû être payé par la Ville au titre du FPIC.

Enfin, il faut noter la volonté de l'équipe municipale de ne pas augmenter la fiscalité, de maintenir les dépenses de fonctionnement, afin de dégager un autofinancement suffisant et mettre en place un programme d'investissement ambitieux tout en continuant à réduire l'endettement.

Nous avons intégré au graphique classique concernant l'imposition, maintes fois reproduit dans le BBI, les données

séance du 7 mai 2014

2013. Ces données tiennent compte des taux de fiscalité de Boulogne-Billancourt et des taux de fiscalité de GPSO, qui ont légèrement augmenté en 2013. Vous notez que, malgré l'augmentation du taux communautaire, Boulogne-Billancourt demeure le meilleur élève de la classe rassemblant les villes de 100 000 à 300 000 habitants. Boulogne-Billancourt est bien en-deçà des taux moyens et à distance de la deuxième ville du palmarès.

Il convient aussi de souligner que la Ville a maintenu son abattement à la base au taux maximum, ce qui aboutit à une réduction des recettes de près de 6 millions d'euros. La fiscalité reste donc très avantageuse à Boulogne-Billancourt.

Les dépenses n'ont augmenté que de 2,5 % de CA à CA, hors contentieux Landowski, qui représente 1,5 million d'euros. En effet, cette dépense avait été provisionnée et nous avons débloqué la provision. L'augmentation des dépenses de personnel s'est aussi avérée très raisonnable (1,4 %), alors même que les augmentations mécaniques (glissement vieillesse technicité, deux revalorisations du SMIC, une première fois de manière importante en juillet 2012 et une autre plus réduite en janvier 2013) représentent 0,9 %. Le reste des éléments s'explique par un effet périmètre. En effet, la Ville a ouvert au cours des années 2012 et 2013 de nouveaux équipements (ce qui impacte aussi les charges courantes) pour lesquels le taux d'emploi est normé, comme c'est le cas pour les crèches (crèche de la Girafe, halte-garderie Molière). Il faut aussi évoquer l'ouverture de la médiathèque du Trapèze, qui offre une amplitude horaire maximale, afin de satisfaire autant que possible le public. Ce choix nécessite un personnel conséquent.

Les charges courantes se ressentent donc de ces ouvertures, mais il faut noter que l'augmentation du panier moyen a été inférieure à 1 %. Toutefois, en ce qui concerne ce qui impacte le plus les charges de la Ville, à savoir l'eau et l'électricité, la hausse a été de 2,5 %, le panier alimentation progressant de 1,5 %. Or, les frais liés à l'alimentation ont diminué de CA à CA, grâce à une renégociation des marchés, alors que l'inflation aurait dû contribuer à une hausse.

Il est aussi à noter que l'ouverture de nouveaux équipements génère des frais de chauffage supplémentaires, des frais de gardiennage et de nettoyage. Tout ceci explique l'augmentation des dépenses. Cette progression de 2,5 % apparaît donc dans ce contexte tout à fait limitée. Il faut aussi souligner à ce niveau la baisse des charges financières de 2,7 %, sous l'effet notamment de la réduction de l'encours de dette. Sur 100 euros d'impôts prélevés en 2013, une large partie est allée à la famille et à l'éducation. La jeunesse, l'aménagement urbain et le sport représentent également de larges postes de dépenses.

Les dépenses d'équipement connaissent une forte croissance qui constitue un autre fait très significatif de l'exercice 2013. Les dépenses d'équipement portées sur le territoire se sont élevées à 88,7 millions d'euros en 2013, soit une augmentation de 20 % de CA à CA. L'effort le plus important a été porté par le budget de la Ville en propre, avec l'inscription de 27,4 millions de crédits de paiement, soit une augmentation de plus de 50 % de CA à CA.

Il est intéressant de comparer les deux derniers mandats. Si l'on nous a souvent reproché de ne pas avoir investi, les chiffres montrent le contraire. Les chiffres 2008-2013 laissent apparaître un investissement de plus de 72 millions d'euros contre 53 millions d'euros sur la période 2002-2007. Je tiens à souligner qu'il est vraiment important de raisonner en tenant compte de l'ensemble des acteurs intervenant sur le territoire, le périmètre ayant évolué, mais aussi des transferts de dépenses en conséquence.

Parmi les grandes opérations concrétisées au cours de l'année 2013, il faut citer le réaménagement du collège du Vieux pont, qui sera transformé en école, pour un coût de 6,2 millions d'euros, mais aussi le lancement du plan sports pour 1,2 million d'euros, le début du réaménagement de la crèche Niox-Château pour 1,7 million d'euros, la halte-garderie Molière pour 850 000 euros et les opérations de quartier pour 3,9 millions d'euros dans le cadre d'un fonds de concours associant la Communauté d'agglomération.

Venons-en maintenant à la synthèse de l'exécution budgétaire 2013. Les recettes (185 millions d'euros) sont supérieures aux dépenses (167 millions d'euros), ce qui permet à la Ville de dégager un autofinancement de 18,4 millions d'euros. Les dépenses d'investissement comprennent les 27 millions d'euros de dépenses d'équipement, les subventions versées au budget annexe pour près de 7 millions d'euros et la variation de l'encours de dette (-11 millions d'euros). En regard, les recettes propres sur la section d'investissement se montent à 6 millions d'euros. L'autofinancement représente 18 millions d'euros et nous constatons un report de l'exercice 2012, qui vient au final financer les 20 millions d'euros. En tenant compte des reports à nouveau, qui représentent environ 500 000 euros, le budget 2013 dégage un excédent de 18,5 millions d'euros.

Il est intéressant de souligner que le budget 2013 n'a pas connu d'événement exceptionnel, à l'exception du contentieux Landowski. Aucun événement de type cession n'a ainsi abouti à une modification importante de l'exécution.

Les budgets annexes du Théâtre de l'ouest parisien, publications et locations immobilières n'ont pas connu d'événements particuliers. Il est toutefois à retenir, sur

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

le budget Billancourt-Seguin, le premier versement pour l'acquisition du terrain du collège pour un montant d'environ 6 millions d'euros, ainsi que cela a été noté plus tôt. Nous actons également la baisse de la participation de GPSO. A l'arrivée de la nouvelle équipe municipale avait été signé un accord afin que la Communauté d'agglomération soit aussi actrice de l'aménagement de la ZAC. Elle versait alors 6 millions d'euros au titre de l'aménagement du terrain. La Communauté d'agglomération se trouve depuis 2012 contrainte d'abonder le fonds de péréquation intercommunal et notamment de prendre en charge la partie payée par les communes d'Issy-les-Moulineaux et de Boulogne-Billancourt, assujetties aux deux fonds de péréquation (SRIF et FPIC). La Ville règle toutefois une partie de la somme. Dans ce contexte, le fonds de concours à l'aménagement a diminué de 1,7 million d'euros pour la première fois au cours de l'année 2013.

Le budget annexe piscine-patinoire est marqué par de nouveaux versements par anticipation pour les travaux de dommage-ouvrage pour un montant de 5,8 millions d'euros. Ce feuillet est bientôt fini, en ce qui concerne les paiements. La Ville attend maintenant les recettes. Au total, chacun constatera que chacun de ces budgets dégage un excédent.

Entre 2009, année où la dette a connu son maximum pour financer notamment tous les projets lancés et débiter le remboursement de la piscine-patinoire, et 2013, la dette a diminué de 23,1 %, soit l'équivalent de quasiment 51 millions d'euros. L'exercice 2013 se caractérise par la disparition du dernier produit structuré, renégocié, permettant à la Ville d'obtenir le classement de 100 % de sa dette en 1A, c'est-à-dire sans aucun risque. Peu de collectivités en France peuvent se targuer d'une dette aussi propre que la nôtre, si un tel mot peut être employé.

Je tiens à rappeler que nous aurions pu faire beaucoup mieux en termes d'évolution de la dette, s'il n'avait pas été nécessaire d'avancer 11 millions d'euros pour financer les malfaçons de la piscine, si nous n'avions pas été confrontés aux problèmes de l'école Maître Jacques et tous les problèmes dont nous avons hérité. Nous aurions pu aller bien au-delà de ces 50 millions d'euros. Aujourd'hui, la Ville aurait besoin de 6 ans et demi pour rembourser l'ensemble de son stock de dettes.

Enfin, pour répondre aux questions soulevées lors du dernier Conseil municipal, je veux présenter la dette consolidée, en tenant compte des budgets qui pourraient impacter au final les finances de la Ville. Nous constatons une diminution importante entre 2009 et 2013, puisqu'en euros par habitant, la dette a diminué de près de 500 euros. Ces chiffres n'appellent aucune discussion. Vous noterez que la dette de

la Ville n'a pas été modifiée depuis la constitution de GPSO.

J'en ai fini avec cette présentation et répondrai volontiers à vos questions.

M. BAGUET : Merci, Madame LAVARDE. Y a-t-il des questions sur ce compte administratif ? Madame JAILLARD.

Mme JAILLARD : Notre groupe « La ville citoyenne » s'abstiendra sur le compte administratif 2013, en toute cohérence, puisque nous avons voté contre le budget primitif 2013. Ce compte en est la transcription et l'exécution. Il n'est pas qu'un élément technique, mais bien un fait éminemment politique.

Je vous remercie d'avoir présenté le graphique reprenant l'encours de dette consolidée. Je m'en réjouis, car je l'avais explicitement réclamé au cours du précédent Conseil municipal. Vous présentez bien le graphique reprenant les dépenses d'équipement consolidées, distinguant budget primitif, budgets annexes commune, GPSO et SAEM. Lorsque vous présentez l'encours de dette consolidée, vous distinguez également tous ces budgets, mais vous présentez les résultats en euros par habitant. Il serait préférable de conserver les mêmes unités, par souci d'honnêteté.

Je me réjouis de voir que je n'additionnais pas lors du dernier Conseil municipal des choux, des betteraves et des carottes, comme vous me l'aviez reproché. Nous sommes en fait satisfaits de constater que nos remarques et interventions sont prises en compte et que nos compétences ne sont pas toujours remises en cause dans cette assemblée. Je vous remercie.

M. BAGUET : : Madame JAILLARD, je vous en prie. Cette intervention ne mérite pas de réponse. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je trouve que le ton est assez désagréable. Il va falloir que cela change, car nous n'allons pas travailler ainsi pendant six ans à recevoir des leçons.

Conformément au code général des collectivités locales, je vous rappelle que je dois me retirer pendant le vote du compte administratif et propose de laisser la présidence de la séance à Monsieur MOUGIN. Quelqu'un s'oppose-t-il à cela ? Non.

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET laisse la présidence de séance à Monsieur Gauthier MOUGIN

M. MOUGIN : Mes chers collègues, il nous appartient désormais de voter le compte administratif et d'arrêter ledit compte, qui affiche un résultat de 18 551 496,16 euros. Le Conseil municipal arrête également les comptes administratifs

des budgets annexes qui présentent les résultats suivants :

- Un excédent de 11 429,38 euros pour le budget publications
- Un excédent de 7 446,46 euros pour le budget Billancourt-Seguin ;
- Un excédent de 22 848,58 euros pour le budget du TOP ;
- Un excédent de 51 930,65 euros pour le budget de la piscine-patinoire ;
- Un excédent de 226 252,13 euros pour le budget locations immobilières.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Abstention : 10 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Madame Isabelle WEILL, Monsieur Thierry SOLERE, Mlle Fatima CARDETAS, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN, Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)

Monsieur Gauthier MOUGIN laisse la présidence de séance à Monsieur Pierre-Christophe BAGUET.

M. MOUGIN : Monsieur le Maire, j'ai le plaisir de vous informer que le compte administratif 2013 a été adopté par 44 voix pour et 10 abstentions.

37. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération est véritablement de nature technique, en ceci qu'elle concerne les règles d'affectation des excédents constatés sur les différents budgets de la Ville. Les règles sont simples. Si la section d'investissement est excédentaire, les excédents des deux sections (fonctionnement et investissement) sont versés en report à nouveau. C'est le cas du budget annexe locations immobilières, du budget annexe du TOP, du budget annexe de la piscine-patinoire et du budget publications.

Si la section d'investissement est déficitaire, l'excédent de la section de fonctionnement vient en premier lieu couvrir le besoin de financement cumulé de la section d'investissement. S'il reste un solde, ce qui est le cas, celui-ci est versé en report à nouveau en section de fonctionnement. C'est le cas pour le budget principal et du budget annexe. Il s'agit de règles classiques de comptabilité publique.

M. BAGUET : Merci, Madame LAVARDE. Y a-t-il des demandes de parole ? Non.

Je mets donc aux voix cette délibération.

La délibération n° 37 est approuvée à l'unanimité.

Abstention : 10 (Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Madame Isabelle WEILL, Monsieur Thierry SOLERE, Mlle Fatima CARDETAS, Madame Caroline PAJOT, Monsieur Pierre LAURENCIN, Monsieur Pierre GABORIT, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Madame Chloé JAILLARD)

36. EXAMEN DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2013

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération concerne l'examen du compte de gestion du Trésorier municipal. Le compte de gestion est conforme au compte administratif.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

La délibération n° 36 est approuvée à l'unanimité.

38. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LES ANNÉES 2014 ET 2015 - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SOLLICITER DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET SIGNER LES CONVENTIONS AFFÉRENTES AUPRÈS DU CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTS-DE-SEINE ET DE L'ÉTAT POUR LES ÉQUIPEMENTS ET ACTIONS MUNICIPALES

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération a pour objet d'autoriser le Maire à solliciter de subventions et à signer les conventions afférentes auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine et de l'Etat pour l'école municipale des sports, l'espace santé jeunes, l'accompagnement social lié au logement et l'Ordre de Malte pour lequel la Ville met à disposition un véhicule.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non.

Je mets donc la délibération aux voix.

La délibération n° 38 est approuvée à l'unanimité.

39. CULTURE - ASSOCIATION « RENAULT HISTOIRE » - ADHÉSION DE LA VILLE - AUTORISATION

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Monsieur le Maire, mes chers collègues,
Cette délibération a pour objet d'autoriser le Maire à faire adhérer la Ville à l'association Renault Histoire, association loi 1901, qui contribue depuis longtemps à la préservation, la conservation et la valorisation du patrimoine industriel, scientifique et technique de l'entreprise Renault. Elle a pour objet la conservation et le souvenir des études, recherches et témoignages autour de l'entreprise et la diffusion de la connaissance historique de l'entreprise. Par le passé, elle a contribué à la diffusion de ce savoir par le prêt de maquettes et l'accueil d'un public nombreux, notamment lors des journées européennes du patrimoine en 2013. Elle a aussi prêté un avion dans le cadre de l'exposition « Boulogne-Billancourt à la conquête du ciel ». Il vous est proposé de soutenir cette association, bien modestement, et d'y adhérer pour la somme de 50 euros annuels.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Madame JAILLARD.

Mme JAILLARD : Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Notre groupe « la Ville citoyenne » est bien évidemment favorable à l'adhésion de la ville de Boulogne-Billancourt à l'association Renault histoire. Toutefois, au-delà du versement d'une cotisation de 50 euros et du statut d'adhérent, peut-on envisager d'aller plus loin dans le partenariat avec l'association Renault Histoire, en parrainant par exemple certains événements ou certaines activités de l'association, ce qui contribuerait à faire connaître notre commune et à valoriser son image.

En outre, notre groupe est particulièrement attaché à l'élaboration et à la pérennisation d'un lieu de mémoire sur les anciens terrains Renault. L'association Renault Histoire est-elle associée à cette réflexion ?

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Madame JAILLARD, vous n'êtes pas au courant de tout cela, mais il faut savoir que nous avons des relations privilégiées avec les quatre associations de Renault, parmi lesquelles l'AMETIS, l'association des anciens cadres, l'ATRIS, association des anciens ouvriers. La Ville a déjà subventionné la réalisation d'un film au Maghreb avec les anciens de Renault. Nous collaborons avec ces associations au travers d'expositions (« les Visages de Renault » à la bibliothèque des Mots et des Choses). Nous travaillons aussi avec l'AGRR, l'association de gestion des retraités de Renault de manière régulière, participant par exemple au vernissage d'expositions sur l'Inde et l'Italie. Nous avons donc noué des relations très privilégiées.

Nous avons aussi un projet de lieu de mémoire, à l'image du pavillon de l'Île Seguin, installation provisoire.

Nous avons aussi tissé des liens avec Renault Histoire, qui vient de publier ce document en lien avec notre exposition sur l'histoire de l'aviation.

Je veux bien rappeler sur chaque dossier tout ce que fait la Ville, mais vous devez comprendre que nous faisons déjà beaucoup de choses avant que vous ne soyez élue et nous en ferons beaucoup d'autres avec vous.

Si vous nous demandez des informations, nous vous les communiquerons sans problème.

Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 39 est approuvée à l'unanimité.

40. CULTURE - SUBVENTION DE L'ÉTAT - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE AFIN DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS ET SIGNER LES CONVENTIONS AFFÉRENTES

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

L'année 2014 marque le 80e anniversaire de la construction de notre splendide Hôtel de Ville. Inscrit sur la liste supplémentaire des monuments historiques depuis 1975, reconnu par les historiens de l'architecture comme un chef-d'œuvre, il symbolise la Ville par sa monumentalité et la réunion de Boulogne et de Billancourt par son emplacement à l'exact centre géographique de notre commune.

La municipalité souhaite profiter de cette occasion pour faire redécouvrir aux Boulonnais l'exceptionnelle qualité architecturale du bâtiment édifié en 1934 par Tony Garnier et Jacques Debat-Ponsan.

Pour ce faire, des actions spécifiques seront mises en place :

- une exposition, qui se tiendra à l'automne 2014, en l'Hôtel de ville,
- une publication,
- des animations spécifiques lors des journées européennes du patrimoine.

Le financement de l'ensemble de ce programme d'actions est assuré par la Commune. Les services de l'Etat ayant souligné l'intérêt culturel et patrimonial de ce projet qui s'inscrit pleinement dans le cadre de notre label « Boulogne-Billancourt, Ville d'Art et d'Histoire », souhaitent apporter une subvention à hauteur de 5 000 euros.

Aussi, il vous est demandé d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention auprès de la DRAC Ile-de-France.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

Je mets donc aux voix la délibération.

La délibération n° 40 est approuvée à l'unanimité.

41. ESPACE LANDOWSKI - EXPLOITATION DE LA SALLE DE CINÉMA - AVENANT N°1 À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER UN AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION EN COURS AVEC LA SOCIÉTÉ CINÉVOX

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

La salle de cinéma de l'espace Landowski est, depuis son ouverture au public en décembre 1998, exploitée dans le cadre d'une délégation de service public (DSP). La délégation en cours, attribuée lors du conseil municipal du 11 juin 2009 à la SARL Cinévox pour une durée de cinq ans, arrivera à échéance le 30 juin 2014.

Dans sa séance du 30 mai 2013, le Conseil municipal a approuvé le principe d'une nouvelle délégation de service public pour l'exploitation de cette salle et autorisé le Maire à lancer la procédure de consultation correspondante.

Il s'avère que, compte tenu des délais légaux de procédure, il n'a pas été permis de présenter une délibération validant le choix du candidat dès ce conseil de mai. Aussi, cette délibération sera présentée au plus proche conseil.

Dans l'attente, afin d'assurer la continuité de l'exploitation du cinéma Landowski, il est proposé d'autoriser le Maire à signer un avenant de prolongation d'un mois à la DSP actuelle, et de porter ainsi son terme au 31 juillet 2014, ce qui nous permettra de mettre en place la nouvelle DSP lors du prochain Conseil.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je la mets donc aux voix.

La délibération n° 41 est approuvée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Nous pouvons remercier l'exploitant, qui fait toujours preuve d'originalité, de dynamisme, en parfaite cohérence avec les activités culturelles de la Commune. Le cinéma est maintenant équipé en numérique et les fauteuils ont été refaits.

De fait, tout fonctionne pour le mieux et nous sommes très contents.

42. ATTRIBUTION DE PRIMES EXCEPTIONNELLES AUX DEUX JUDOKAS DE L'ACBB MÉDAILLÉS AUX CHAMPIONNATS D'EUROPE DE MONTPELLIER

M. Marc FUSINA, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire,

L'objet de cette délibération concrétise deux très bonnes nouvelles sportives pour la Ville. Elle vise en effet à attribuer des primes exceptionnelles à deux sportifs de haut niveau, à savoir Loïc KORVAL et Loïc PIETRI. Loïc KORVAL a obtenu une médaille d'or aux derniers championnats d'Europe de judo de Montpellier et Loïc PIETRI a obtenu une médaille d'argent. Il est à noter que ce dernier est également champion du monde, titre obtenu en 2013 au Brésil.

La Ville propose d'attribuer une troisième prime exceptionnelle à ces deux athlètes, ceux-ci ayant obtenu une médaille de bronze par équipe.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

Je la mets donc aux voix.

La délibération n° 42 est approuvée à l'unanimité.

M. BAGUET : Nous organiserons une petite réception en l'honneur de nos judokas, actuellement en stage avec l'équipe de France. Ils seront de retour fin mai, en vue des championnats du monde en août en Russie. Nous essayerons de les honorer avant cette échéance.

Je vous remercie d'avoir assisté au Conseil jusqu'à son terme, un Conseil riche en délibérations. Nous n'aurons pas autant de désignations de représentants au cours des prochaines séances. Je voulais toutefois vous donner rendez-vous demain à l'occasion des manifestations du 8 mai. Soyez nombreux. Les anciens combattants sont sensibles à la présence des élus.

Je voulais aussi souligner que les communes connaissent de nombreux changements à la suite des élections municipales, dans les rangs de l'administration notamment. Deux de nos Directeurs généraux adjoints se sont vus proposer des postes de Directeurs généraux dans d'autres communes, l'un à Orléans et l'autre à Argenteuil. Monsieur LANGLET nous quittera avant le prochain Conseil du 3 juillet et Monsieur MATYSEN devrait nous quitter aux alentours de cette même date. Nous leur souhaitons un plein succès dans leurs nouvelles responsabilités de DGS.

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Madame ROUSSOT doit aussi nous quitter pour des raisons familiales, son mari ayant été nommé à la Réunion.

De fait, nous tiendrons un CTP au mois de juin et procéderons à la réorganisation de notre Direction générale. Au niveau du cabinet, je vous confirme avoir renouvelé Madame PITROU en tant que Directrice du cabinet et Nicolas SEVILLIA. J'étofferai prochainement mon cabinet et je vous présenterai prochainement ses nouveaux membres.

A demain. Madame CARDETAS, je vous donne la parole.

Mme CARDETAS : Merci, Monsieur le Maire. Pouvez-vous nous donner, car je ne l'ai pas entendue, la date du prochain Conseil municipal ?

M. BAGUET : Le jeudi 3 juillet à 18 heures 30. Nous revenons à cet horaire. J'ai hésité, mais j'ai constaté que, dans de nombreuses villes, les Conseils municipaux se tiennent en journée. Je signale à ceux qui travaillent qu'ils disposent alors d'une autorisation d'absence. Ce n'est pas simple pour les professions libérales. En tout cas, je vous propose de maintenir les Conseils municipaux le soir. Merci.

